

Rapport de la

QUATRIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Abidjan, Côte-d'Ivoire, 9-19 novembre 1966



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

RAPPORT

de la

QUATRIEME CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO

pour

L'AFRIQUE

ABIDJAN, COTE-D'IVOIRE

9-19 novembre 1966

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 1967

AVANT-PROPOS

Le corps du présent document se compose des rapports sommaires établis et approuvés par la Conférence à l'issue du débat consacré à chaque point de l'ordre du jour. Les raisons justifiant ce changement en comparaison de la méthode antérieure, qui consistait à élaborer et approuver un rapport complet pendant la Conférence, sont exposées au paragraphe 16.

Plusieurs des questions débattues concernaient des aspects très divers du développement de l'agriculture; il est conseillé au lecteur qui ne s'intéresserait qu'à certains domaines d'action spécialisés de consulter l'index faisant suite à cet avant-propos. Sont indiqués après chaque rubrique les numéros des paragraphes correspondants du Rapport.

L'Annexe III du Rapport contient les recommandations ou directives adressées aux Gouvernements et à la FAO, telles qu'elles se sont dégagées des débats. On a indiqué, là encore, les paragraphes correspondants du Rapport afin que le lecteur puisse examiner chaque recommandation dans le contexte approprié.

INDEX

Aide alimentaire	31, <u>126 - 136</u>	Foresterie	37, <u>52-59</u> , 90
Banque africaine de développement	24, 35, 92, 127	Formation/recherche	28, 33, 61, 62, 66, 73, 74, 77, 85, 88, 100, 102, 112, 120, 122, 124
Centre de documentation de la FAO	73	Gaspillage	<u>69-77</u>
CMCF	26, 29, 117, 125	Industrie	33, 37, 84, <u>98-106</u>
Codex alimentarius	68	Information	73, 90, 121, 124
Commerce	25, 32, <u>42-59</u> , 99, 107	Jeunesse rurale	26, 38, <u>117-126</u>
Commercialisation	32, 47, <u>60-68</u> 84, 85, 101, 107, 115	Modification des institutions	21, 33, 39, 66, 75, 82, 85, 90
Développement zonal	<u>78-88</u> , 105, 119, 132	Moyens de communication ..	32, 45, 56, 64, 74, 84, 107, 135
Economie familiale	75	Moyens de production agricole	22, 25, 29, 33, 85, 128
Elevage	37, 50, 74	Nutrition	27, 30, 37, 107, 132
Emmagasinage	37, <u>69-77</u>	PAM	23, 29, 31, <u>126-136</u>
Excédents alimentaires	31, 37, 74	Pêches	30, <u>107-116</u>
FAO/BIRD	24, 34, 92, 97, 104, 127	Personnel	39, 40, 46, 111, 130
Faune sauvage	74		
Financement	39, 43, 65, 84, 85, <u>89-97</u> , 100, 124, 126		

Pertes de denrées alimentaires	<u>69-77</u>	Programme de coopération FAO/Industrie	21, 34, 100, 104
PIM	25, 36, 45	Sélection végétale	37
Planification de l'agriculture	(voir: Déve- loppement zonal)	Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture	19, 20, 30
PNUD	39, 61, 82, 95, 96, 103, 104, 111, 113, 127	Sociologie	83, 86, 88
Produits	32, 37, <u>42-59</u> , 65	Statistiques	36, 62, 108
Programme d'aide matérielle à la production alimentaire..	22, 34, 128	Stimulants	21, 33, 124
		Structure de la FAO	39
		Traitement des produits agricoles	37, 48, 51, 74, 99, 107

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. <u>INTRODUCTION</u>	1
Organisation de la Conférence	1
Ouverture de la Conférence	2
Election du Bureau et adoption de l'ordre du jour	3
II. <u>RESUME DES DEBATS</u>	
Le travail de la FAO en Afrique et la situation alimentaire et agricole	5
Principales questions relatives au commerce international des produits	10
Amélioration de l'organisation des marchés agricoles	13
Moyens d'éviter le gaspillage des produits agricoles durant la récolte, l'emmagasiner et le transport	14
Planification et organisation de projets de développement visant des zones déterminées	16
Financement du développement agricole	18
Rôle de l'agriculture dans le développement industriel	20
Aménagement et utilisation rationnelle des ressources des pêches, eu égard en particulier aux problèmes d'exploitation collective	21
Participation des jeunes ruraux au développement	23
Programme alimentaire mondial	24
Orientation future des activités de la FAO dans la Région	26
Invitations en vue de la cinquième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique	26
Cérémonie de clôture	26
III. <u>ANNEXES</u>	
I. Liste des participants	28
II. Liste des documents	41
III. Résumé des recommandations	43

I. INTRODUCTION

Organisation de la Conférence

1. La quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique s'est tenue à l'Hôtel Ivoire, Abidjan (Côte-d'Ivoire), du 9 au 19 novembre 1966 sur l'aimable invitation du Gouvernement de la Côte-d'Ivoire.

2. Assistaient à la Conférence les délégations des pays ci-après :

Algérie	Malawi
Burundi	Mali
Cameroun	Maroc
Congo (République démocratique)	Mauritanie
Côte-d'Ivoire	Niger
Dahomey	Nigeria
Ethiopie	Ouganda
France	République centrafricaine
Gabon	Royaume-Uni
Ghana	Sénégal
Haute-Volta	Sierra Leone
Ile Maurice	Soudan
Kenya	Tanzanie
Lesotho	Tchad
Libéria	Togo
Madagascar	Tunisie
	Zambie

Les pays suivants étaient représentés par des observateurs :

Belgique	Etats-Unis d'Amérique
Israël	

Ettaient également présents des représentants des institutions de la famille des Nations Unies et des observateurs des organisations ci-après :

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)
Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Organisation internationale du travail (OIT)
Organisation mondiale de la santé (OMS)
Programme alimentaire mondial, ONU/FAO (PAM)
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Banque africaine de développement (BAD)
Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA)
Institut africain pour le développement économique et social (INADES)
Organisation commune africaine et malgache (OCAM)
Organisation de l'unité africaine (OUA)
Union mondiale des organisations féminines catholiques (UMOFCC)

3. L'Annexe I du présent rapport contient la liste des délégués, représentants et observateurs. Elle indique aussi la composition du Secrétariat de la Conférence, ainsi que les membres du personnel de la FAO qui ont assisté à celle-ci.

Ouverture de la Conférence

4. La cérémonie inaugurale, qui s'est tenue dans la salle des congrès de l'Hôtel Ivoire, a été marquée par la présence de S.E. le Président Auguste Denise, Ministre d'Etat représentant S.E. le Président de la République, en voyage à l'étranger. Dans son allocution, où il a souhaité la bienvenue au Directeur général de la FAO et à tous les participants à la Conférence régionale, le Président Denise a souligné que la situation n'est pas satisfaisante, car la production agricole globale de l'Afrique connaît actuellement la stagnation ou le déclin, condamnant ainsi la majeure partie de la population de cette région à la faim et à la malnutrition.

5. Il a émis l'opinion que cet état de choses était dû en partie au fait que nombre de pays donnent la priorité à un développement industriel sans commune mesure avec les progrès réalisés dans l'agriculture. Le Président Denise a reconnu que si l'on met l'accent sur le développement industriel au détriment du soutien accordé à l'agriculture, c'est bien souvent dans l'espoir de diversifier l'activité économique sur le plan national, mais il a précisé que la Côte-d'Ivoire, pour sa part, s'était donné pour politique de fonder l'industrie au départ sur la productivité agricole.

6. Le Président Denise a admis que l'agriculture africaine dépend en grande partie de conditions climatiques favorables, l'accroissement de la productivité dans ce secteur étant subordonné à l'application prudente et judicieuse de techniques éprouvées qui ne risquent pas de perturber le potentiel productif du sol, très fragile dans beaucoup de régions d'Afrique, et il a mis l'accent à ce propos sur les trois principales conditions préalables de toute amélioration: expansion des moyens de production, éducation des populations rurales, évolution des termes de l'échange en faveur des exportations africaines de produits agricoles. Le Président Denise a reconnu que, dans les deux premiers domaines cités, le développement sur le plan local était entravé par l'insuffisance du revenu national et il a demandé, en attendant que les termes de l'échange deviennent plus équitables, que les pays développés du monde entendent l'appel qui leur a été adressé à la tribune de l'UNCTAD pour qu'ils affectent un pour cent de leur revenu national à l'aide au monde en voie de développement, celle-ci étant insuffisante actuellement pour permettre toute amélioration réelle de la situation alimentaire et agricole.

7. Au nom de tous les participants à la Conférence, le Directeur général a exprimé sa reconnaissance à S.E. le Président Denise pour l'honneur qu'il leur a fait en assistant à la séance inaugurale, et il l'a prié de bien vouloir se faire l'interprète de tous en remerciant le Gouvernement et le peuple de la Côte-d'Ivoire de leur hospitalité. Le Directeur général a exposé les principaux objectifs des Conférences régionales et il s'est déclaré convaincu qu'avec les parfaites conditions de travail prévues pour la présente réunion l'oeuvre importante à accomplir serait menée à bien dans un climat de franche amitié et couronnée de succès.

8. La Conférence a ensuite entendu S.E. le Ministre de l'Agriculture de la Côte-d'Ivoire, qui s'est félicité de ce que la quatrième Conférence régionale se tienne à Abidjan, notamment parce qu'elle indique une fois de plus à la population de ce pays, dont tous les éléments à commencer par le Chef de l'Etat sont des travailleurs de la terre, la noblesse et la dignité de l'agriculture. Le Ministre de l'Agriculture a demandé que les activités futures de la FAO en Afrique soient envisagées dans un esprit réaliste et qu'il leur soit donné une orientation pragmatique, s'agissant en effet d'un secteur vital pour l'économie nationale des pays de la Région.

9. A ce propos, le Ministre de l'Agriculture a noté avec satisfaction le haut niveau de la représentation à la Conférence et, au nom de son Gouvernement, il a souhaité la bienvenue à toutes les délégations, réservant un accueil particulièrement chaleureux à celles des nouveaux Etats indépendants du Lesotho et du Botswana (la délégation de ce dernier pays ayant été empêchée de participer à la dernière minute), ainsi qu'à celle du Soudan, le plus grand pays du continent, qui a décidé de participer désormais aux conférences en qualité de membre de plein exercice de la Région africaine.

10. En terminant, le Ministre de l'agriculture de la Côte-d'Ivoire a tenu à remercier le Directeur général de la FAO au nom de l'Afrique, du profond intérêt qu'il manifeste à l'égard des problèmes de la région, et il a exprimé sa gratitude à S.E. le Président Denise d'avoir bien voulu accepter d'honorer de sa présence la séance inaugurale de la Conférence.

11. Le Directeur général a ensuite déclaré ouverte la quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

Election du Bureau et adoption de l'ordre du jour

12. A sa première séance de travail, la Conférence a élu comme Président S.E. Abdoulaye Sawadogo, Ministre délégué à l'Agriculture de la Côte-d'Ivoire et chef de la délégation du Gouvernement hôte à la Conférence.

13. Ayant assumé la présidence, ce dernier, après avoir exprimé ses remerciements à la Conférence, a proposé d'abandonner la procédure appliquée lors des trois premières Conférences régionales et selon laquelle tous les chefs de délégation étaient désignés comme vice-présidents. Il a suggéré que l'on élise plutôt trois vice-présidents en tenant dûment compte de la répartition géographique sur une base sous-régionale. Ont alors été élus vice-présidents les chefs des délégations du Togo, du Maroc et du Malawi.

14. La Conférence a adopté l'ordre du jour ci-après :

A. QUESTIONS PRELIMINAIRES

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président et des Vice-Présidents
3. Adoption de l'ordre du jour

B. LE TRAVAIL DE LA FAO EN AFRIQUE ET LA SITUATION ALIMENTAIRE ET AGRICOLE

4. La situation alimentaire et agricole en Afrique
 - a) Exposé de politique du Directeur général
 - b) Exposés nationaux
5. Rapport sur le travail de la FAO dans la Région

C. PRINCIPALES QUESTIONS DE POLITIQUE INTERESSANT LE DEVELOPPEMENT DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE DANS LA REGION

6. Principales questions relatives au commerce international des produits
7. Amélioration de l'organisation des marchés agricoles.
8. Moyens d'éviter le gaspillage des produits agricoles durant la récolte, l'emmagasiner et le transport.
9. Planification et organisation de projets de développement visant des zones déterminées.
10. Financement du développement agricole.
11. Rôle de l'agriculture dans le développement industriel
12. Aménagement et utilisation rationnelle des ressources des pêches, eu égard en particulier aux problèmes d'exploitation collective.

13. Participation des jeunes ruraux au développement.

14. Le Programme alimentaire mondial.

D. CONCLUSIONS

15. Orientation future du travail de la FAO dans la Région.

16. Date et lieu de la prochaine Conférence.

15. Le calendrier provisoire proposé par le Secrétariat est adopté.

16. Le Président explique ensuite la nouvelle méthode par sections que l'on va s'efforcer d'appliquer pour l'établissement du rapport de la Conférence. Plusieurs pays ayant demandé que soit abrégée la durée des Conférences régionales, le Secrétariat a dû renoncer à la pratique suivie antérieurement, qui consistait à rédiger un rapport complet puis à le soumettre à l'approbation des participants. Cette procédure avait pour effet de prolonger de trois à quatre jours la durée de la réunion: on espère, en revanche, que les rapports sommaires établis par sections, destinés seulement à mettre en lumière l'évolution des débats et devant servir par la suite à l'établissement d'un rapport définitif après la clôture de la Conférence, pourront chacun être approuvés très rapidement par les participants, lesquels passeront aussitôt à l'examen du point suivant inscrit à l'ordre du jour.

17. Avant d'inviter le Directeur général de la FAO à faire son exposé sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la Région, le Président donne lecture d'un télégramme dans lequel le Président du Botswana exprime son profond regret du fait que des circonstances imprévues ont empêché son pays, à la dernière minute, de se faire représenter à la Conférence régionale et demande que les gouvernements de tous les Etats Membres veuillent bien accepter les excuses du Gouvernement du Botswana.

II. RESUME DES DEBATS

Le travail de la FAO en Afrique et la situation alimentaire et agricole

18. Ouvrant la discussion sur ce point de l'ordre du jour, le Directeur général a rappelé tout d'abord le rôle d'orientation que jouent les Conférences régionales de la FAO du fait qu'elles l'aident à établir un Programme de travail et un budget valables pour l'exercice suivant. Il a exprimé l'espoir qu'avec l'aide et les suggestions des délégués, il lui serait possible de donner à ces conférences biennales "une portée aussi large que possible, leur travail consistant à dégager des tendances et à orienter des efforts d'assistance coordonnés vers une série de tâches prioritaires judicieusement choisies dans le contexte général du développement agricole". En réponse à cette invitation, la Conférence a adopté le dernier jour de la réunion une recommandation émanant des chefs de délégation et dont le texte est reproduit ci-dessous.

Organisation du travail de la Conférence régionale

L'expérience de la présente Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique et de celles qui l'ont précédée a permis de constater que l'exploitation des résultats des travaux n'a pas toujours été judicieuse, ce qui a amené les chefs de délégation à présenter la recommandation suivante à la Conférence:

Les délégués;

Considérant que les résultats des travaux des Conférences régionales perdent de leur portée à travers les discussions des Comités techniques de la Conférence générale;

Considérant la nature des débats lors des Conférences régionales;

Considérant que le travail de la FAO pour le développement économique de l'Afrique serait facilité si les vœux des pays africains étaient clairement exprimés;

Recommandent

- la présentation directe à la Conférence générale des conclusions des Conférences régionales, assurant ainsi la continuité entre les Conférences régionales et la Conférence générale;

- l'organisation des travaux des Conférences régionales en deux phases:

a) réunions techniques

b) réunions des chefs de délégation statuant sur les conclusions des groupes techniques.

19. Le Directeur général a ensuite présenté son étude sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique en soulignant que l'état de choses déjà peu satisfaisant qui avait été porté à l'attention de la Conférence deux ans plus tôt s'est encore aggravé. De nouveau, le léger progrès, représentant un peu plus de 2 pour cent, de la production totale pour l'ensemble de la Région en 1964/65 a été annulé par l'accroissement démographique. Les estimations pour 1965/66 font apparaître un recul de la production totale d'environ 2 pour cent par rapport à l'année précédente et, partant, une baisse de la production par habitant de 4 pour cent environ. Dans l'ensemble, le secteur des cultures vivrières a été plus sérieusement touché par les mauvaises conditions climatiques auxquelles ce fléchissement est dans une large mesure imputable; aussi a-t-il fallu importer de grandes quantités supplémentaires de produits alimentaires.

20. Le fardeau croissant que ce gonflement rapide des importations alimentaires impose à des réserves en devises déjà maigres crée une grave situation dès lors qu'il s'agit d'acquérir les facteurs de production agricoles et autres qui sont indispensables au développement. A cela vient s'ajouter le mouvement défavorable des prix à l'exportation des produits agricoles de la Région sur le marché mondial.

21. Le Directeur général a souligné que tous les plans nationaux devaient accorder la plus haute priorité à l'encouragement de la production agricole grâce à une modification des institutions et à des stimulants. Il a exposé l'oeuvre entreprise par la FAO pour mettre en route plusieurs programmes de coopération afin que les activités de l'Organisation aboutissent à une action directe et à des investissements, citant à ce propos le Programme de coopération FAO/Industrie, qui repose sur la notion que les entreprises du secteur privé des pays développés doivent jouer un rôle primordial en offrant les éléments essentiels pour accroître la productivité et développer l'emploi.

22. Le Directeur général a également fait état de ses propositions en vue d'un Programme d'aide matérielle à la production alimentaire comme mesure intérimaire dans l'immédiat pour fournir les biens nécessaires à l'agriculture tels que les engrais, les pesticides et le matériel agricole, en attendant la production sur place ou l'expansion des moyens requis.

23. Il a mentionné également le Programme alimentaire mondial en tant que moyen de canaliser l'aide alimentaire multilatérale pour les secours d'urgence, pour faciliter le développement économique et social, en particulier par des projets à forte densité de main-d'oeuvre dans les régions rurales, et pour l'alimentation préscolaire et scolaire.

24. Enfin, le Directeur général a souligné le rôle du Programme FAO/BIRD en tant que source d'investissements extrêmement importante, et il a exprimé l'espoir que la Banque africaine de développement récemment mise sur pied saurait pleinement accorder à l'agriculture dans la Région la priorité qui lui revient et instaurerait avec la FAO des relations de travail étroites analogues à celles qui existaient déjà entre l'Organisation et la BIRD, et, à l'échelon régional, avec la Banque interaméricaine en ce qui concerne la Région d'Amérique latine.

25. Le Directeur général a évoqué ensuite la nécessité d'un cadre global pour ces activités, de même que pour d'autres, et il a expliqué à ce propos la portée et le but du Plan indicatif mondial. La première étape vise à donner une orientation à la planification nationale, fondée sur les possibilités de production maximales eu égard aux perspectives aussi bien techniques qu'économiques ou organisationnelles des diverses régions ou sous-régions en voie de développement dans le monde, compte tenu de certains facteurs tels que le commerce international. Le Directeur général a fait observer qu'une leçon se dégageait clairement de l'étude: pour résoudre à long terme le problème des approvisionnements alimentaires dans un monde dont la population ne cesse de s'accroître, il faut de toute évidence augmenter la production vivrière des pays en voie de développement. Ainsi qu'il a déjà été souligné, cette solution postule une expansion massive des moyens de production et d'énormes investissements dans les industries liées à l'agriculture et dans les travaux d'infrastructure.

26. Le Directeur général a mis en lumière le grand rôle joué par la Campagne mondiale contre la faim, dont le principal objectif reste l'éducation pour l'action mais qui vise aussi à obtenir une participation populaire toujours plus large au processus de développement. Il a insisté pour que soient intensifiées les activités nationales entreprises dans le cadre de cette Campagne en vue de renforcer les programmes gouvernementaux et, ainsi, offrir un champ d'action plus vaste à l'intérêt sans cesse croissant que les pays développés manifestent pour la lutte menée dans le monde contre la faim. Dans ce contexte, la participation de la jeunesse, qui forme l'un des principaux éléments moteurs du développement, a trouvé son expression dans l'Appel aux jeunes du monde et dans la série de séminaires régionaux consacrés aux problèmes de la jeunesse rurale qui préludent à la Conférence mondiale sur ce thème qui aura lieu en 1967.

27. Dans le même ordre d'idées, le Directeur général a mis l'accent sur les grands problèmes nutritionnels que pose l'enfance dans tant de pays africains et sur les mesures d'urgence que la FAO a prises en conséquence pour aider ces pays à produire sur place des aliments riches en protéines à partir de matières premières qui avaient été jusqu'à présent exportées ou utilisées à d'autres fins, voire totalement négligées.

28. Le Directeur général a conclu en lançant un appel pour que les pays concentrent leur attention plus que jamais sur les politiques et l'action propres à favoriser, pendant qu'il en est encore temps, des changements d'attitude plus profonds et des efforts beaucoup plus énergiques dans tous les domaines, notamment pour la formation d'un personnel technique compétent, enthousiaste et dévoué.

29. Les exposés nationaux qui ont suivi le discours du Directeur général ont fait ressortir l'importance vitale du développement de l'agriculture et la nécessité pour les pays d'intensifier leur efforts et d'assurer un accroissement des crédits disponibles, question déjà évoquée par le Directeur général, ce qui devrait amener les sources extérieures d'aide financière et autre à s'intéresser encore davantage à ce domaine et à fournir une assistance accrue. Il a été reconnu que la CMCF et le PAM contribuent beaucoup à la réalisation de cet objectif.

30. Les délégués ont exprimé leur inquiétude au sujet des charges de plus en plus lourdes qu'impose aux réserves nationales de devises la nécessité de recourir à des importations alimentaires pour nourrir une population en expansion. Ils ont noté que, dans bien des cas, les efforts entrepris pour améliorer le régime alimentaire se sont soldés par un échec malgré l'action des gouvernements et, dans une certaine mesure, en raison du peu d'intérêt manifesté dans ce domaine par les sources d'assistance extérieures. Pour renverser cette tendance, il faudra s'attacher vigoureusement à accroître une production judicieusement diversifiée, notamment dans les pays de la Région qui souffrent d'un déficit alimentaire. Il a été reconnu que le développement des ressources de la pêche pouvait contribuer à améliorer la situation.

31. A ce propos, la Conférence note que les réserves et les excédents alimentaires mondiaux diminuent et que si, pendant quelque temps encore, il faudra peut-être produire des denrées délibérément en vue de l'aide alimentaire, cela ne saurait se poursuivre indéfiniment. Tout en reconnaissant l'importance vitale de cette forme d'assistance dans les circonstances actuelles, les délégations ont souligné que les efforts des pays africains doivent tendre, en fin de compte, à permettre à la Région de se passer de l'aide alimentaire.

32. Les exposés nationaux ont insisté sur le fait que les difficultés du commerce extérieur sont un obstacle majeur à l'accroissement de la production. Pour plusieurs produits d'exportation, l'augmentation de la production ou la spéculation ont provoqué une forte baisse des cours qui a eu des répercussions défavorables sur l'économie de nombreux pays. Simultanément, la chute des prix à la production qui en est résultée a découragé les agriculteurs de produire davantage et d'adopter des techniques améliorées. Les délégués ont souligné la nécessité d'une promotion des échanges internationaux à des conditions plus équitables pour les producteurs, afin de stabiliser les prix et de rationaliser la production. Cela contribuera d'une manière essentielle à améliorer l'économie de la Région. Pour aider celle-ci à améliorer les termes de l'échange en faveur de ses exportations agricoles, des propositions ont été formulées en vue de la création de commissions africaines pour la commercialisation des produits et d'une intégration économique plus poussée aux échelons sous-régional et régional. On a mis l'accent sur l'utilité de campagnes publicitaires dans les pays développés en faveur de certains produits. D'autre part, la FAO a été invitée à fournir une assistance en vue de nouvelles études consacrées aux mesures de stabilisation des prix sur le plan international. On a signalé en particulier les avantages qui résulteraient d'une expansion du commerce entre pays africains, ainsi que des échanges avec d'autres régions en voie de développement. Toutefois, les délégations ont conscience des obstacles créés par les systèmes monétaires internationaux. D'un autre côté la tendance vers une amélioration des transports et communications en Afrique facilitera les échanges intrarégionaux.

33. Parmi les autres stimulants nécessaires à la production il faut faire une plus large place aux mesures institutionnelles (éducation et formation, recherche, réforme agraire, exploitation des terres et des eaux, crédit, etc.) ainsi qu'aux améliorations techniques; il faut en outre mettre à la disposition des pays davantage d'inputs agricoles et développer les industries locales traitant les produits agricoles et fournissant des biens de production.

34. A cet égard, les pays se félicitent des initiatives que la FAO a prises récemment dans le domaine des projets communs - notamment le Programme de coopération FAO/Industrie et le Programme FAO/BIRD -, initiatives qui devraient encourager ce développement et en faciliter le financement. La Conférence note également avec intérêt la proposition du Directeur général relative à un Programme d'aide matérielle à la production alimentaire.

35. L'espoir a été exprimé que les négociations déjà en cours entre la FAO et la Banque africaine de développement conduiraient à mieux reconnaître l'importance du développement agricole en Afrique, à instituer un Programme de coopération BAD/FAO et à allouer des fonds adéquats pour le financement de projets valables issus de cette entreprise commune.

36. D'une manière générale, la Conférence a reconnu l'utilité du Plan indicatif mondial de la FAO qui pourra servir de guide pour une planification détaillée dans les pays africains et pour définir un schéma de coopération entre tous les pays dans l'intérêt d'un programme global intégré touchant le développement de l'agriculture et les échanges de produits agricoles. Le succès de sa formulation dépendra dans une large mesure d'une poursuite de la coopération étroite entre la FAO et les Etats Membres. Il a été reconnu que l'insuffisance des statistiques soulève des difficultés et il a été suggéré que la FAO contribue à la création d'instituts régionaux ou sous-régionaux de statistiques agricoles.

37. Parmi les questions importantes soulevées par certains pays au sujet des aspects techniques des activités de la FAO qui ont une incidence sur la situation agricole figurent les suivants:

- a) reconnaissance du potentiel que représente l'industrie africaine de l'élevage et de la contribution que pourrait apporter la FAO au développement national par une action dans ce secteur. Il a été pris note d'une demande tendant à utiliser les fonds d'urgence pour l'achat de vaccins destinés à la lutte contre les maladies animales et à accorder une plus grande attention aux problèmes que pose le nomadisme. Il a également été souligné que l'aviculture pourrait contribuer rapidement à résoudre le problème de la malnutrition protéique;
- b) nécessité d'une utilisation plus rationnelle et plus intensive des ressources en bois de certains pays;
- c) nécessité de poursuivre les recherches sur l'emmagasiner et le traitement des produits éventuellement en association avec une université dont les moyens permettent de travailler dans les deux langues, et nécessité d'une aide financière en vue de résoudre le problème du stockage et de l'écoulement des excédents alimentaires;
- d) nécessité d'un centre de recherche et d'échanges sur les problèmes de la sélection végétale et animale;
- e) nécessité de créer un poste de Conseiller régional de la FAO pour les produits;

- f) nécessité de former un personnel enseignant féminin dans le cadre des projets d'alimentation scolaire;
- g) problèmes particuliers des pays n'ayant pas accès à la mer.

38. Sur un plan général, la Conférence a souligné l'influence que les jeunes pourraient exercer en se groupant dans des mouvements appropriés.

39. Pour ce qui est des questions organisationnelles, la Conférence demande instamment:

- a) que l'on examine la possibilité d'établir, pour les contributions de contrepartie versées au titre des projets bénéficiant d'un financement international, une échelle mobile appliquée en fonction de l'aptitude de chaque pays à s'acquitter de ses obligations financières;
- b) que l'on attire l'attention du Comité d'étude ad hoc, chargé par la Conférence de la FAO à sa treizième session d'examiner la structure de l'Organisation, sur la nécessité de mettre en place les bureaux sous-régionaux pour l'Afrique dont la création a déjà été approuvée, ainsi que sur l'opportunité de créer, pour des raisons d'ordre économique et écologique, de nouveaux bureaux sous-régionaux.
- c) que les effectifs de la FAO reflètent plus fidèlement la répartition par pays prévue dans l'Acte constitutif;
- d) que la composition des organes de la FAO tienne mieux compte des intérêts de l'Afrique et de sa contribution;
- e) que soit renforcé le personnel régional pour assurer qu'il soit mieux tenu compte des besoins de l'Afrique. De plus, il convient de donner de plus grandes responsabilités à ce personnel afin d'accélérer les procédures de mise en oeuvre des projets.

40. En ce qui concerne les trois dernières demandes formulées ci-dessus, la Conférence adopte la recommandation suivante présentée par le Togo et le Mali.

Considérant que la mission de la FAO consiste à promouvoir le développement de l'agriculture, base du progrès économique et social en Afrique;

Considérant la nécessité impérieuse d'associer intimement les divers pays africains aux activités de cette Organisation;

Considérant que la région africaine de la FAO comporte des pays francophones et anglophones solidaires dans leurs efforts pour le développement;

Considérant que l'Acte Constitutif de la FAO prévoit une répartition équitable et réaliste du personnel international mis au service de cette Organisation;

Considérant la recommandation faite à Addis-Abéba par la troisième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique relative au recrutement par cette Organisation de personnel africain, et rappelée dans l'Annexe 1 du document ARC/66/3, au paragraphe 67;

La quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, réunie à Abidjan du 9 au 19 novembre 1966,

déplore profondément la représentation inadéquate de la Région africaine au sein du personnel de la FAO à tous les niveaux;

constate avec regret l'inexistence presque totale des Africains francophones au sein du personnel africain déjà insuffisant;

recommande à nouveau à la Direction générale de la FAO d'intensifier dans les meilleurs délais les efforts de recrutement du personnel africain, notamment dans les pays francophones, vu la nette disproportion actuelle;

recommande instamment que les postes à caractère représentatif ou de liaison intéressant la région soient expressément confiés à des africains;

engage les Gouvernements des Etats africains à faciliter la mise en oeuvre de cette recommandation en favorisant le recrutement de personnel qualifié.

41. Le Représentant régional résume les points saillants des exposés nationaux en fondant ses observations sur le rapport qu'il a consacré aux activités de la FAO dans la Région pendant le dernier exercice biennal. Il commente certaines demandes formulées par les délégations. Elles seront examinées d'une manière plus approfondie par la FAO, de même que d'autres recommandations et voeux présentés par la Conférence, et paraîtront, comme dans le passé, sous forme d'annexe au Programme de travail et budget du Directeur général pour 1958/59, en vue d'être étudiées par la Conférence de la FAO à sa quatorzième session.

Principales questions relatives au commerce international des produits

42. La Conférence a examiné les tendances et perspectives à long terme des marchés mondiaux de produits et leur incidence sur le commerce et le développement de l'Afrique. Elle a exprimé son inquiétude devant le fait que les besoins d'importation des pays en voie de développement augmentent à un rythme beaucoup plus rapide que leurs exportations. Elle note que ce déséquilibre risque de se poursuivre, voire de s'aggraver, à moins que ne soient prises, au niveau national et international, d'importantes mesures correctives. Elle est tout particulièrement préoccupée du ralentissement prévisible de la demande d'importation des pays développés, qui, dans le passé, ont constitué le marché le plus vaste et le plus dynamique pour les denrées produites et exportées par l'Afrique. L'attention a été attirée sur le fait que la position des producteurs primaires, déjà fort peu satisfaisante, ne cesse de s'aggraver depuis quelques années, par suite de l'évolution défavorable des termes de l'échange avec les pays industriels exportateurs et de la concurrence croissante des matières synthétiques.

43. La Conférence réaffirme qu'il est urgent de stimuler l'expansion des recettes d'exportation des pays en voie de développement afin de leur procurer les ressources financières qu'exigent leurs programmes de développement économique. A cet égard, elle réitère l'importance des recommandations contenues dans l'Acte final de la première réunion du l'UNCTAD et demande instamment qu'elles soient mises en oeuvre rapidement. Soulignant également que la FAO peut aider de manière non négligeable à la réalisation des objectifs fondamentaux des pays en voie de développement en ce qui concerne le commerce international des produits, la Conférence accueille avec satisfaction les Projections sur les produits jusqu'en 1975, étude qui représente la contribution la plus récente de la FAO à la planification du développement dans les pays.

44. La possibilité de stimuler la production et les exportations grâce à des ententes commerciales à l'échelon sous-régional et régional a suscité un vif intérêt. On a évoqué le rôle que pourrait jouer dans ce sens un Marché commun africain. Le premier pas vers une intégration régionale a déjà été accompli, mais il reste encore beaucoup à faire pour réorienter les transports maritimes, créer des institutions internationales appropriées de financement et de clearing et fournir, à l'échelon international, du crédit et des liquidités.

45. Parmi les problèmes qu'il faudra encore examiner figurent l'amélioration des moyens de communication, la création de structures de production compétitives, les politiques nationales visant à remplacer les importations et à permettre aux pays de subvenir à leurs propres besoins, enfin le fait que le commerce d'importation est tributaire des fluctuations des réserves de devises. D'un autre côté, les ressources naturelles de la Région étant complémentaires, elles offrent la possibilité d'échanges intra-régionaux portant sur des produits tels que les céréales, la viande, le sucre, les produits laitiers et certains produits transformés, notamment les textiles, qui représentent actuellement une forte proportion des besoins totaux de la Région à l'importation. La Conférence estime que la FAO peut jouer un rôle vital en aidant les pays africains, individuellement ou au sein de groupements sous-régionaux, à diversifier davantage leur production dans l'intérêt d'une expansion du commerce des produits agricoles. Il a été reconnu que le Plan indicatif mondial pouvait utilement servir de cadre pour la création de formules de diversification rationnelles.

46. A cet égard, la Conférence note également que la création au Siège de la FAO d'un poste d'Economiste régional pour les produits répond en partie à une demande antérieure tendant à mettre sur pied pour la région africaine un service consultatif sur les problèmes de produits. Toutefois, cette mesure ne permet pas encore d'interpréter à l'échelon local, avec toute la spécialisation requise, l'évolution du marché international des produits, ni d'aider directement à la création en Afrique de centres de formation pour l'étude économique des produits. La FAO a été invitée à examiner plus à fond cette question.

47. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'une coordination des politiques d'exportation pour les principaux produits africains afin d'obtenir des prix rémunérateurs et de renforcer la position des pays de la Région lors des négociations internationales sur les produits. Il a été suggéré que la meilleure façon d'atteindre cet objectif serait peut-être de créer des organisations multinationales pour l'exportation de certains produits dans des centres déterminés en Afrique et de canaliser les exportations par ces centres.

48. La concurrence des produits synthétiques fait peser une lourde menace sur les recettes d'exportation. Certes, sur le plan technique, on ne saurait freiner le progrès dans la mise au point des nouveaux produits synthétiques; cependant, diverses opinions ont été exprimées quant à la manière de réduire au minimum l'incidence de ces produits sur l'économie des pays en voie de développement. L'accent a été mis en particulier sur la nécessité de découvrir de nouvelles utilisations finales pour une gamme plus étendue de produits agricoles, les recherches à cette fin pouvant être entreprises dans le cadre de projets communs groupant à la fois des pays développés et des pays en voie de développement.

49. D'une manière générale, la Conférence s'est déclarée en faveur d'une action internationale, le cas échéant, grâce à des accords sur les produits. Toutefois, pour être efficaces, ces accords devront aller au-delà d'une simple réglementation des exportations et prévoir des ententes portant sur la gestion des moyens de production, le contrôle et le financement des stocks et l'assistance en vue du transfert des ressources servant à la production. Certaines délégations ont de nouveau souligné la nécessité d'organiser les marchés de produits selon les lignes esquissées depuis quelques années au sein de diverses instances internationales; d'autres ont estimé que, dans l'intérêt de la stabilité des prix, il convenait d'être prudent dans le déblocage des stocks de report. La Conférence exprime l'espoir que les négociations entreprises en vue de la conclusion d'un accord international sur le cacao, ainsi que celles du "Kennedy Round" menées au sein du GATT, seront couronnées de succès. Elle note en outre que des relations de travail satisfaisantes ont été établies entre la FAO et l'UNCTAD.

50. La Conférence note que l'Organisation poursuit ses travaux de recherche sur certains problèmes particuliers de produits, notamment par le truchement des groupes d'étude intergouvernementaux institués sous les auspices du Comité des produits de

la FAO. Elle se félicite de la création du Groupe d'étude des fibres dures et de l'élargissement du mandat de l'ancien Groupe de la noix de coco et des produits dérivés qui englobe maintenant toutes les graines oléagineuses et matières grasses. Il a été suggéré que ce groupe examine les problèmes de certains oléagineux secondaires qui pourraient être produits en Afrique dans des conditions économiques, mais dont le marché est limité. Une étude générale sur le commerce de la viande en Afrique a été menée à bien et l'on prépare actuellement une évaluation plus détaillée des possibilités de développer le commerce du bétail et des produits d'origine animale en Afrique de l'Ouest. La Conférence note les perspectives favorables du commerce international de la viande, telles qu'elles ressortent des projections pour 1975 établies par la FAO. Elle reconnaît toutefois que, pour la plupart des pays africains, l'expansion future des exportations de produits animaux dépend d'une éradication des maladies du bétail et d'un contrôle sanitaire satisfaisant. Elle formule l'espoir que la FAO développera ses activités dans le cadre de la campagne de lutte contre les épizooties sur une base régionale et facilitera l'application de mesures conçues pour accroître la confiance réciproque entre pays exportateurs et pays importateurs.

51. La Conférence se félicite des études que la FAO a consacrées au traitement de certaines denrées agricoles dans les pays en voie de développement. Elle estime qu'une intensification des travaux concernant les aspects économiques de ces opérations de traitement, notamment par des études de rentabilité, présenterait un grand intérêt pour le développement des pays africains.

52. Passant en revue les principaux aspects du commerce international des produits forestiers, la Conférence a reconnu que ce groupe de produits, caractérisé par une stabilité relative des prix, bénéficie de perspectives favorables en ce qui concerne l'accroissement de la demande. Elle note que la pénurie croissante de bois dans certains régions de grande consommation offre des possibilités d'exportation aux régions excédentaires. Non seulement l'Afrique de l'Ouest devrait pouvoir dans un avenir immédiat développer ses exportations de feuillus tropicaux, dont une proportion croissante sous forme de produits transformés, mais en outre il existe à plus long terme des perspectives très intéressantes, notamment pour les pays de l'Afrique de l'Est, en ce qui concerne les peuplements forestiers artificiels destinés à la production de pâte pour l'exportation.

53. Eu égard à l'augmentation des importations européennes de sciages et contre-plaqués résineux, les conclusions de l'étude actuelle du Comité du bois de la CEE sur l'utilisation des bois tropicaux en Europe sont attendues avec un vif intérêt.

54. La Conférence se félicite de la création du Groupe de travail mixte ad hoc UNCTAD/FAO sur le bois et les produits forestiers qui a récemment étudié les mesures propres à développer le commerce des produits forestiers transformés en provenance des pays en voie de développement, et elle souhaite que le rapport de cette réunion lui soit communiqué dès que possible.

55. Il a été admis qu'une plus grande efficacité dans les industries forestières, de manière à assurer aux moindres frais une production de qualité, est essentielle si l'on veut que la Région conserve sa position compétitive dans le commerce d'exportation, d'autant plus que les disponibilités supplémentaires devront souvent provenir de régions moins accessibles. La Conférence demande à la FAO d'examiner comment il serait possible de développer l'assistance technique et financière pour aider les pays africains à établir l'inventaire de leurs ressources forestières.

56. La Conférence reconnaît la nécessité de développer et d'améliorer les moyens de communication et de transport pour favoriser un accroissement des échanges intra-régionaux, dont l'intérêt pour l'Afrique est considérable, et permettre un écoulement plus aisé des exportations vers les marchés d'outre-mer.

57. L'utilisation des essences secondaires a été évoquée et il a notamment été recommandé que les gouvernements prennent des mesures (dépôts de bois, installations

d'imprégnation etc.) propres à encourager l'emploi de ces essences plutôt que de bois importés ou de matériaux non ligneux pour la construction de bâtiments officiels et autres usages locaux.

58. L'importance que présente, pour certains pays africains, l'exportation de produits forestiers autres que le bois (gomme arabique et cire d'abeille, par exemple) a été soulignée.

59. La Conférence formule le vœu que se tienne dans un proche avenir une réunion consacrée aux problèmes forestiers dans la Région, notamment ceux concernant l'amélioration et la diversification de la production forestière, ainsi que la rationalisation des opérations.

Amélioration de l'organisation des marchés agricoles

60. La Conférence a noté l'interdépendance de la production et de la commercialisation des produits agricoles, ainsi que la contribution que peut apporter un système de commercialisation efficace en fournissant des stimulants aux exploitants tout en assurant aux consommateurs des prix raisonnables. Elle a reconnu que l'amélioration du circuit de commercialisation est indispensable pour relever la productivité et maximiser de la sorte l'apport de l'agriculture au développement national. Dans nombre de pays, la commercialisation des cultures d'exportation semble bien organisée par rapport à la situation qui règne dans le secteur des cultures vivrières. Etant donné la croissance rapide de la population urbaine, il devient urgent d'améliorer le système de commercialisation des denrées alimentaires.

61. La Conférence souligne qu'il importe de renforcer la formation du personnel et de développer les travaux de recherche visant à améliorer le système de commercialisation. A cet égard, elle note que la FAO met sur pied tous les deux ans des centres régionaux de formation en matière de commercialisation, des centres sous-régionaux et nationaux étant organisés d'autre part à la demande des Etats Membres. En outre, il a été signalé à la Conférence que plusieurs pays soumettent actuellement au Fonds spécial du PNUD des demandes d'assistance en vue de la création d'instituts nationaux de recherche, de démonstration et de formation en matière de commercialisation. La Conférence se félicite de ces initiatives, mais elle estime qu'il convient de demander à la FAO de renforcer les moyens de formation, au niveau tant national que sous-régional.

62. Les délégués ont reconnu que l'étude des marchés est étroitement liée au problème de la formation et qu'il faut poursuivre plus avant la recherche sur tous les aspects de la commercialisation. La Conférence a noté que certains travaux sont déjà en cours - notamment l'enquête sur le cheptel en Afrique de l'Ouest entreprise conjointement par la FAO et la CEA -, mais elle demande instamment que soient entreprises de nouvelles études sur les moyens d'améliorer la collecte des données statistiques, ainsi que le rassemblement et la diffusion des informations sur les marchés.

63. La Conférence note qu'il appartient à chaque pays de déterminer le système de commercialisation, ou la combinaison de systèmes, qui convient le mieux aux conditions qui lui sont propres. Plusieurs délégués ayant décrit l'expérience acquise dans leurs pays respectifs, il est apparu qu'aucun système unique de commercialisation ne saurait convenir à tous les pays et qu'à l'intérieur d'un même pays il peut s'avérer souhaitable de remanier le système de commercialisation en fonction de l'évolution de la situation. Il est néanmoins indispensable que tout gouvernement ait une politique définissant clairement les objectifs qu'il se propose d'atteindre. La Conférence souligne en outre les risques que peut présenter une trop grande rigidité dans le fonctionnement et la gestion du système de commercialisation.

64. La mise en place de moyens de transport et de communication plus satisfaisants, notamment entre pays africains, a été soulignée, en tant que facteur important dans l'amélioration des systèmes de commercialisation. Cela vaut tout particulièrement pour les pays situés à l'intérieur des terres, mais la Conférence estime que l'agrandissement

et l'amélioration du réseau de routes secondaires dans l'ensemble de la Région représentent aussi une nécessité urgente.

65. La Conférence a débattu des problèmes financiers, notamment le recours à des fonds de stabilisation. C'est là une question que chaque pays devrait étudier à fond individuellement en fonction de ses propres besoins et des ententes internationales sur les produits auxquelles il s'intéresse.

66. La Conférence note que les mouvements coopératifs gérés de façon satisfaisante peuvent contribuer utilement à l'amélioration de la position des agriculteurs sur le marché. Dans certains pays, la gestion des mouvements coopératifs a soulevé des difficultés, mais on pense que celles-ci pourront être aplanies à la longue si la FAO et les gouvernements intéressés s'emploient davantage à satisfaire les besoins en matière de formation du personnel. La Conférence a discuté des relations entre les coopératives et les organisations de commercialisation officielles, et il a été admis qu'étant donné les conditions qui règnent dans la Région, ces deux formes d'activité sont généralement complémentaires plutôt que concurrentielles.

67. La Conférence constate avec regret que le manque de fonds et de personnel a empêché la mise en oeuvre de la recommandation tendant à créer une Commission régionale de commercialisation, qui avait été formulée par la troisième Conférence régionale de la FAO à Addis-Abéba en 1964 et approuvée par la Conférence de la FAO à sa treizième session. La Conférence recommande que lors de sa prochaine session, la Conférence de la FAO apporte une solution à ce problème.

68. Il a été signalé aux gouvernements des Etats Membres qu'il leur est possible de participer aux travaux de la Commission intergouvernementale du Codex Alimentarius qui, en fixant des normes alimentaires minimales, peut contribuer à l'amélioration des normes et qualités commerciales, facteur important dans l'exportation des produits alimentaires.

Moyens d'éviter le gaspillage des produits agricoles durant la récolte, l'emmagasiner et le transport

69. La Conférence reconnaît que, dans une Région où la nécessité croissante d'importer des aliments et le niveau de nutrition peu satisfaisant suscitent de graves préoccupations, il importe au premier chef d'éviter la perte des denrées alimentaires.

70. Toute mesure prise dans ce sens a un effet immédiat car elle rend à la consommation de nombreux produits agricoles dont la détérioration aurait entraîné la perte. Eu égard à la nécessité urgente d'accroître la production, des mesures permettant d'éviter le gaspillage (surtout pour les céréales vivrières) sont le complément indispensable de tout progrès réalisé dans l'augmentation de la production et de la productivité.

71. Aussi la Conférence a-t-elle vivement insisté pour que l'on s'emploie davantage à éviter les pertes pendant la récolte, la manutention, l'emmagasiner et le transport et pour que tous les projets nationaux visant à développer la production agricole comprennent des plans appropriés concernant tous ces aspects du problème.

72. La Conférence souligne la nécessité d'effectuer des études concrètes, à l'échelon national, sur les types et quantités de produits qui sont perdus pour l'homme et pour ses animaux domestiques entre le moment de la récolte et celui de la consommation, notamment sur les lieux de production et dans les circuits commerciaux. Des enquêtes entreprises dans un esprit réaliste sont indispensables, de même que la diffusion de leurs résultats, pour éveiller l'attention du public et constituer une base qui permette d'engager la lutte contre ces pertes. La Conférence a souligné à ce propos le rôle que peuvent jouer la radiodiffusion, les bulletins d'information agricole et la vulgarisation en milieu rural.

73. La Conférence insiste sur l'utilité d'échanger des informations et d'assurer que les méthodes de séchage, d'emmagasiner et de transport, de même que les techniques générales de manutention des produits, qui se sont révélées satisfaisantes dans certains pays de la Région soient essayées et adaptées aux conditions particulières des pays voisins. La Conférence souligne qu'il importe d'entreprendre en Afrique, comme dans les autres Régions où les problèmes sont analogues, des travaux de recherche d'ordre pratique consacrés aux moyens biologiques, physiques, chimiques et mécaniques peu coûteux. A ce propos, la Conférence a pris note avec intérêt de la création à la FAO d'un Centre de documentation destiné à faciliter les échanges d'informations, et elle se félicite de cette initiative. L'attention de la Conférence a été appelée sur la publication en anglais du "Grain Storage Newsletter" et la FAO a été invitée à en étendre le bénéfice à l'ensemble de la Région grâce à une édition française, cette publication pouvant alors servir à l'échange d'informations entre tous les pays de la Région. Il a été admis que l'insuffisance des crédits et du personnel compétent a pour effet de freiner le progrès dans les domaines suivants: moyens d'éviter le gaspillage; enquêtes; révision des normes de qualité et de classement, compte tenu des techniques modernes de protection des produits; organisation, à l'intention de ceux qui produisent et manipulent les denrées alimentaires, de démonstrations pratiques portant notamment sur le séchage, les méthodes d'emmagasiner et l'emploi de certains moyens chimiques et biologiques pour réduire les pertes au minimum.

74. La Conférence demande le concours de la FAO pour:

- a) organiser des installations d'entreposage en vrac, tant pour les réserves stratégiques que pour les excédents alimentaires;
- b) étudier les problèmes spéciaux que posent les produits laitiers et les denrées périssables (nécessité, par exemple, de créer des "chains du froid" et des installations pour le traitement rapide et la conservation des produits;
- c) mettre au point des systèmes de communication et de distribution meilleurs et plus rapides, notamment aux niveaux national et sous-régional;
- d) lutter contre la faune qui véhicule les maladies du bétail et contre les oiseaux granivores et autres animaux sauvages qui occasionnent des pertes aux récoltes. Evoquant l'action menée par la FAO dans la lutte contre le *Quelea quelea* et le criquet, la Conférence a vivement préconisé que s'instaure une coopération plus étroite entre l'Organisation, les Etats Membres et les organismes intergouvernementaux qui s'occupent de ces problèmes au Nord comme au Sud du Sahara;
- e) effectuer des recherches sur des machines pour la récolte, et pour la transformation des produits, propres aux conditions locales;
- f) étudier la sélection des variétés de plantes vivrières et des espèces animales mieux adaptées aux conditions locales.
- g) créer, tant dans les zones arides que dans les zones humides, des stations de recherche chargées d'étudier les méthodes propres à réduire le gaspillage et les pertes.

75. Diverses institutions telles que les coopératives ont également été citées comme pouvant être utilisées pour le contrôle et la vulgarisation, afin de réduire les pertes grâce à des opérations collectives de séchage, d'emmagasiner et de commercialisation des produits et l'aide de la FAO a été demandée pour promouvoir ces institutions; les gouvernements ont également été invités à envisager la possibilité de prendre, à l'échelon national, des mesures telles que des programmes de

stockage des céréales, qui complèteraient et renforceraient l'action entreprise au niveau préfectoral. La Conférence reconnaît aussi que l'installation de magasins coopératifs, jointe à une action pratique dans le domaine de l'économie familiale, peuvent contribuer à faciliter l'étude des habitudes alimentaires et des méthodes de traitement des denrées.

76. La Conférence a examiné la nécessité d'une législation régissant l'emploi des insecticides et pesticides dans les produits alimentaires emmagasinés. Elle recommande aux gouvernements des Etats Membres d'adopter des mesures appropriées en vue d'instituer une législation adéquate pour éviter le gaspillage et les pertes, ainsi que les risques que comporte pour la santé de la population l'emploi accru des insecticides et pesticides dans la Région.

77. Enfin, la Conférence souligne qu'il faut coordonner, tant à l'échelon national qu'au sein des groupes de pays présentant des conditions et des problèmes analogues, les travaux de recherche fondamentale et leur application par les divers services techniques compétents.

Planification et organisation de projets de développement visant des zones déterminées

78. Consciente du retard enregistré dans la réalisation des objectifs initialement fixés pour la Décennie des Nations Unies pour le développement, la Conférence souligne le rôle d'une planification zonale complète et bien conçue dans un esprit réaliste, ceci afin d'assurer le progrès régulier du développement national dans le domaine fondamental de la production et de la productivité agricoles.

79. La Conférence a noté qu'il est essentiel d'aborder la planification zonale d'une manière complète, car elle englobe tous les secteurs où l'homme exerce son activité. Elle a constaté d'autre part que si l'on veut s'attaquer aux travaux dans un esprit réaliste, il importe de limiter l'effort de développement à des zones de dimensions raisonnables: il faut concentrer les activités afin d'obtenir au plus tôt des résultats efficaces qui puissent avoir une valeur de démonstration, mais en même temps les travaux doivent revêtir une ampleur suffisante pour permettre d'évaluer le jeu réciproque de tous les facteurs qui contribuent en définitive au développement national sur une vaste échelle.

80. Cette action entreprise sur le plan "horizontal", c'est-à-dire mettant en jeu tous les services, doit être complétée par une action "verticale" garantissant une intégration et une corrélation étroites entre les plans de développement globaux conçus à l'échelon national, zonal et local. Ainsi, la planification visant des zones déterminées apportera une contribution pragmatique à l'élaboration et à l'exécution des plans nationaux.

81. La Conférence a noté qu'un développement zonal sélectif peut contribuer à une certaine concentration dans l'utilisation des ressources, afin d'assurer un progrès satisfaisant et susceptible d'être mesuré: on pourra ainsi obtenir un modèle pour la technique du développement zonal dans tout le domaine des ressources naturelles renouvelables.

82. Les principes fondamentaux énoncés ayant rencontré l'assentiment général, la Conférence, passant à l'examen des conditions préalables indispensables de la planification et du développement visant certaines zones déterminées, a souligné la nécessité de créer un organe de coordination autonome à un niveau suffisamment élevé pour permettre d'étudier dans un esprit réaliste et en pleine connaissance de cause les zones qui seront choisies pour un développement pilote. La Conférence note qu'il importe d'assurer une représentation valable du potentiel et des capacités effectives de chacun des services techniques participants, dont la coopération est essentielle au succès du développement. Cela vaut tout particulièrement pour les zones où la mise

en valeur des ressources hydrologiques est un élément primordial car c'est là généralement une entreprise coûteuse: la Conférence note que la FAO, par l'intermédiaire du PNUD (Assistance technique et Fonds spécial), peut fournir une aide à cet égard.

83. L'attention a été appelée sur la nécessité de tenir pleinement compte de l'orientation sociologique appropriée qui est indispensable pour assurer la compréhension, l'acceptation et la coopération de la population à l'échelon zonal; du potentiel et des besoins essentiels en ce qui concerne le personnel d'encadrement; de l'établissement préalable de budgets adéquats; enfin, d'une législation promulguée en temps opportun et organisant la coopération et la contribution de tous les services directement intéressés par ce développement d'ensemble.

84. Dans le choix du périmètre à développer, il convient de tenir compte, entre autres, des facteurs ci-après, dont l'importance relative dépend des circonstances particulières à chaque cas:

- i) incidences politiques;
- ii) problèmes de conservation;
- iii) viabilité économique;
- iv) redistribution de la population et des richesses;
- v) production de matières premières pour les industries basées sur l'agriculture;
- vi) existence de débouchés et de moyens de transports;
- vii) éléments physiques naturels ou introduits par l'homme - sol, eau, climat;
- viii) limitations en matière de ressources financières, humaines et matérielles.

85. De même, dans l'exécution des projets de développement zonal, il faut prendre en considération de nombreux facteurs, qui varient selon la nature du projet:

- i) évaluation du projet et vérification des comptes à intervalles réguliers;
- ii) mise en train, dans les meilleurs délais, de programmes de formation du personnel à tous les niveaux
- iii) création d'un projet pilote au sein même de la zone de développement, voire dans des conditions artificielles et non rentables;
- iv) travaux de recherche et d'expérimentation dans le périmètre de développement;
- v) organisation du crédit, de l'approvisionnement et de la commercialisation par l'intermédiaire de coopératives ou par d'autres moyens;
- vi) fourniture de facteurs de production - engrais, semences et outillage;
- vii) formation théorique et pratique du personnel d'encadrement;
- viii) viabilité économique des colons à bref délai;
- ix) développement autonome des organismes responsables.

86. Certains problèmes particuliers ont été évoqués:

- i) institution d'une coordination inter et extra-ministérielle, ce qui peut exiger la création d'une autorité de planification autonome extra-ministérielle, par exemple une administration chargée de la mise en valeur d'un cours d'eau;
- ii) manque de connaissances précises sur les emplois agricoles et la vie rurale;
- iii) adaptation des cultivateurs à un milieu nouveau et à de nouvelles techniques agricoles;
- iv) manque de besoins ressentis et de stimulants;
- v) difficulté de susciter la motivation chez l'agriculteur et de l'associer à la planification et au développement.

87. Il faudra, dès le début, avoir recours, entre autres, aux services d'un psychosociologue qui aura pour tâche d'établir des points de repère pour l'évaluation, d'assurer la poursuite de celle-ci et de la recherche sur les moyens d'action, d'assurer la liaison entre les responsables de la planification et les agriculteurs, ainsi qu'entre les divers services techniques et institutions participant à l'exécution du plan d'ensemble.

88. De nombreux délégués ont fait ressortir la nécessité d'accroître et d'intégrer l'assistance multilatérale et bilatérale dans les domaines suivants:

- i) enquêtes de pré-investissement;
- ii) bourses d'étude, notamment dans le domaine de l'agro-hydrologie;
- iii) séminaires et centres de formation pour l'étude et l'évaluation de projets de développement zonal en Afrique;
- iv) envoi de missions chargées d'identifier et de mettre au point des projets intégrés de développement zonal.

Financement du développement agricole

89. D'une manière générale, la Conférence a exprimé son accord sur les idées esquissées dans les documents qui lui ont été présentés à ce sujet, et elle a reconnu qu'il serait bon que la FAO organise, au cours de l'exercice 1968/69, une réunion d'experts sur les questions de financement. Cette réunion étudierait les moyens de financement internationaux existants et la manière de les mettre à la disposition des pays en voie de développement, ainsi que les questions relatives à l'organisation du financement du développement agricole dans ces pays.

90. La réunion aurait en outre à examiner les questions suivantes:

- i) mesures propres à encourager l'épargne;
- ii) liaison entre l'épargne rurale et le crédit;
- iii) incidence sur le système de crédit de facteurs sociaux et institutionnels, tels que le régime foncier, les coopératives, etc.;
- iv) octroi de crédits à plus long terme, notamment pour les projets forestiers;

- v) moyens d'accorder des prêts à des taux d'intérêt favorables aux agriculteurs;
- vi) aide pour faire face aux dépenses renouvelables nettes jusqu'à ce qu'un projet devienne rentable;
- vii) possibilité de préparer un manuel sur l'exploitation des moyens d'assistance financière offerts au titre de l'aide multilatérale et bilatérale;
- viii) opportunité d'accorder des subventions à l'agriculture.

91. Certaines délégations ont également suggéré que l'on entreprenne des études par pays portant sur les besoins nationaux en matière de prêts et sur la façon d'y subvenir, et que la FAO prête son concours pour des projets de cet ordre.

92. Etant donné que dans la plupart des pays de la région l'agriculture constitue l'activité économique prédominante, il a été reconnu que celle-ci devrait recevoir une part importante des crédits prévus dans les plans nationaux. Il semble d'ailleurs qu'une tendance se manifeste dans ce sens. La Conférence est heureuse de constater que l'aide extérieure fait également une part croissante aux investissements agricoles. Ayant appris avec une vive satisfaction que la Banque africaine de développement a maintenant commencé ses opérations, la Conférence formule l'espoir que les négociations entre le Directeur général et le Président de la Banque aboutiront rapidement à un accord. La Conférence a également reconnu le grand intérêt que présente le Programme mixte FAO/BIRD. Plusieurs délégués ont été d'avis que la Division mixte devrait aider davantage à l'élaboration des projets. De nombreux délégués ont souligné qu'il importe d'aborder selon une méthode intégrée les aspects financiers des programmes de développement.

93. La Conférence a noté la nécessité d'un financement extérieur supplémentaire pour aider au développement national, mais en même temps elle a été avertie des répercussions qui pourraient avoir lieu lors des échéances, à moins qu'on ne choisisse les investissements avec le plus grand soin en tenant dûment compte de leurs conséquences économiques. La Conférence a souligné la nécessité d'obtenir des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt.

94. La Conférence reconnaît que des entreprises menées conjointement par les pouvoirs publics et le secteur privé pourraient grandement contribuer au développement.

95. Elle souligne combien il est difficile pour beaucoup de pays de fournir les fonds de contrepartie exigés par les règlements du PNUD (Fonds spécial). Tout en reconnaissant l'utilité de ces règlements, la Conférence estime que l'importance de cette question justifie un nouvel examen de la situation en vue en particulier de faire prévoir pour les projets financés une période de démarrage à l'issue de laquelle seulement il conviendrait d'exiger le paiement de la contrepartie nationale, dont le taux devrait être reconsidéré selon les possibilités financières des pays assistés. D'autres programmes d'aide multilatérale ou bilatérale posent des problèmes analogues. Il a été signalé toutefois que le paiement des dépenses locales au titre des programmes d'aide bilatérale peut occasionner pour les pays donateurs de nouvelles difficultés de balance des paiements.

96. Mention a également été faite des possibilités d'investissement découlant des projets du PNUD (Fonds spécial) et de la nécessité de donner suite dans les meilleurs délais à cette phase de préinvestissement. Les gouvernements pourraient dans ce but s'adresser au PNUD en vue d'obtenir les services de conseillers financiers, lesquels peuvent être mis à leur disposition gratuitement.

97. La Conférence reconnaît la nécessité d'une assistance et d'une participation accrues pour la formulation des projets, et elle insiste sur le fait qu'il est souhaitable d'assurer à cet effet la formation du personnel national. Il a été suggéré que des dispositions en vue de la formation d'un personnel national approprié soient prises dans le cadre du Programme FAO/BIRD.

Rôle de l'agriculture dans le développement industriel

98. La Conférence, après avoir signalé à maintes reprises le rôle essentiel de l'agriculture comme base du développement économique de la Région, souligne l'importance qui en découle en ce qui concerne l'étroite interdépendance de la production agricole et du développement industriel. Elle invite instamment les gouvernements à accorder une attention particulière à ce lien, notamment dans les phases initiales de l'industrialisation des pays africains.

99. La Conférence a pleinement reconnu que le développement industriel contribue à favoriser le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché, à stimuler un accroissement de la production et à faciliter une diversification appropriée. Elle a également souligné que le développement industriel aide à freiner l'exode rural et à promouvoir d'autres aspects sociaux du développement national; en outre, les industries locales de transformation peuvent contribuer à diminuer les pertes, à transformer les sous-produits en denrées utilisables par l'homme et les animaux domestiques, à améliorer le commerce d'exportation et à économiser les devises nécessaires à l'importation du matériel indispensable pour assurer le progrès dans d'autres secteurs de l'économie.

100. La Conférence a donc insisté pour que l'on veille tout particulièrement à un échelonnement intégré des opérations de développement industriel, en commençant là où c'est possible par les industries artisanales et les petites usines basées sur les ressources agricoles. Ainsi serait facilitée une décentralisation conduisant à l'emploi des compétences et techniques d'origine locale, à la possibilité pour certaines zones de subvenir à leurs propres besoins, à un recrutement plus facile du personnel et à l'investissement de capitaux relativement modestes. La Conférence a reconnu en outre qu'une fois acquise une expérience suffisante grâce à la formation et aux démonstrations, il sera possible d'insister davantage sur la création d'industries de plus grande envergure, et notamment d'usines produisant les biens nécessaires à l'agriculture. Cependant, on a admis la possibilité, dans des cas particuliers, de mettre en place de grandes entreprises industrielles fondées sur les ressources de l'agriculture, des forêts ou des pêches. En pareil cas, les pays en voie de développement devront peut-être rechercher l'aide technique et financière de l'industrie des pays développés, mais cela exigera des garanties et un climat de compréhension réciproque.

101. La Conférence a souligné un autre aspect de l'interdépendance de l'industrie et des zones rurales où se trouve la quasi-totalité du marché local pour les produits traités et les articles manufacturés. Toute augmentation du pouvoir d'achat de ce secteur de la population s'accompagne d'une productivité accrue, conduisant ainsi à la création de marchés et à un apport de main-d'oeuvre, en vue de nouveaux progrès de l'industrie. La stagnation de l'agriculture implique donc une stagnation de la croissance industrielle.

102. Compte tenu de l'unanimité des avis exprimés sur la question, la Conférence a souligné la nécessité de favoriser l'identification de projets pilotes appropriés dans le domaine des industries agricoles, d'en évaluer la viabilité technique et économique (sans négliger les disponibilités en énergie et en main-d'oeuvre) et enfin d'en assurer la mise en oeuvre, cette action fournissant une base pour les travaux de recherche et d'expérimentation, de démonstration et de vulgarisation, ainsi que pour la formation du personnel technique et d'encadrement toujours plus nombreux qu'exige la tendance inéluctable vers l'industrialisation.

103. La Conférence a souligné combien il est difficile de choisir des secteurs appropriés pour les industries de transformation. Elle a pris note à cet égard des possibilités offertes aux différents pays en vertu des dispositions actuelles FAO-PNUD, qui permettent d'entreprendre des enquêtes préliminaires en vue de la présélection de certains produits se prêtant le mieux à une transformation, compte tenu des principaux facteurs qui, en matière de commerce et de développement, influent sur

l'ensemble de l'économie nationale. Le souhait a été exprimé que les pays africains recherchent de plus en plus l'aide de la FAO pour la préparation et l'exécution de ces enquêtes.

104. La Conférence, reconnaissant le rôle que joue la FAO dans le développement des industries basées sur l'agriculture grâce à des actions communes, telles que le Programme de coopération FAO/Industrie, le Programme de coopération FAO/BIRD et l'assistance accordée au titre du PNUD/FS, demande instamment que le Programme de travail et budget proposé par le Directeur général pour 1968/69 prévoie une aide technique et financière fortement accrue.

105. Elle reconnaît également les avantages qui découleraient d'un renforcement de la coopération directe dans ce domaine entre pays en voie de développement et pays industrialisés et d'une planification rigoureuse et intégrée du développement global, où les industries de traitement des produits agricoles se verraient attribuer la place qui leur revient aux niveaux local, sous-régional, régional et inter-régional.

106. La Conférence recommande enfin aux pays de la Région de collaborer à l'élaboration, au niveau sous-régional, de projets industriels économiquement justifiés.

Aménagement et utilisation rationnelle des ressources des pêches, eu égard en particulier aux problèmes d'exploitation collective.

107. La Conférence a examiné la situation actuelle des pêches dans le continent africain et les eaux qui l'entourent, ainsi que les mesures en cours pour évaluer les ressources de la mer et des eaux intérieures et en assurer l'utilisation rationnelle. Elle souligne l'importance des pêches pour fournir une source facilement accessible de protéines de haute qualité et pour contribuer sensiblement au développement économique des pays africains en réduisant les importations, en augmentant les exportations et en intensifiant les échanges intra-africains. Dans ce dernier domaine notamment, il importe d'améliorer les conditions de traitement, de commercialisation et de distribution. L'attention a été attirée sur le fait que tout nouvel investissement dans le domaine des pêches doit être fondé sur une connaissance suffisante des rendements soutenus que permettent les stocks, sur les effets que risque d'avoir sur l'importance des prises une intensification de l'exploitation par un ou plusieurs pays, enfin sur une évaluation réaliste de la capacité et de la stabilité du marché.

108. Il a été souligné qu'il appartient à tous les pays exploitant une ressource commune de contribuer aux études visant à évaluer cette ressource et déterminer l'incidence des opérations de pêche, ainsi que de participer aux accords internationaux en vue de sa conservation sur une base scientifique. A cet égard, il importe en premier lieu d'améliorer et de rassembler les données sur les prises et l'effort de pêche, ventilées par types d'engins, par espèces, par campagnes et par zones, et d'établir les statistiques biologiques correspondantes sur une base de normalisation proposée par la FAO. Il convient d'étudier ces problèmes dans le cadre des limites naturelles des stocks, et l'attention a été attirée sur les problèmes différents que posent la Méditerranée, l'océan Indien, l'Atlantique du Sud-Est, la partie orientale de l'Atlantique tropical depuis l'embouchure du Congo jusqu'au Maroc, ainsi que les principaux bassins hydrographiques.

109. Le Comité des pêches de la FAO et ses organes subsidiaires, ainsi que le Comité consultatif de la recherche sur les ressources de la mer, devraient accorder une attention urgente à ces problèmes, notamment lorsque - comme c'est le cas dans l'Atlantique de l'Est - les stocks sont soumis à une exploitation fortement intensifiée mais encore désordonnée, tant de la part des flottes africaines en voie de développement que de flottes provenant de pays non africains. On a signalé que l'amenuisement des stocks qui en découle et l'augmentation des quantités débarquées en Afrique par des bateaux étrangers, tout en contribuant à accroître les disponibilités en protéines alimentaires, risquaient de rendre plus difficile le développement futur des pêches

africaines et d'entraîner des perturbations dans les approvisionnements. En outre, les pays africains ont intérêt à ce que s'instaurent des mesures de coopération et d'aménagement dans les zones où ils ne pêchent pas actuellement mais auxquelles ils souhaiteraient peut-être étendre leurs opérations à l'avenir.

110. La Conférence note que la conclusion d'une convention sur la conservation des thonidés de l'Atlantique, à laquelle il est à souhaiter que tous les pays intéressés adhèrent au plus tôt, illustre l'action énergique que pourra susciter le renforcement des activités de la FAO dans le domaine des pêches, notamment à la suite de la création du nouveau Département.

111. Simultanément, il faut se préoccuper davantage d'aider les pays à accroître leurs prises provenant des ressources qui sont encore relativement peu exploitées, surtout en ce qui concerne les espèces pélagiques de la mer et celles des eaux intérieures. La Conférence a reconnu l'importance à cet égard de la série de projets du PNUD (FS) concernant les pêches en Afrique de l'Ouest, dans les lacs artificiels, dans le Lac Victoria et dans les pays d'Afrique centrale, et elle formule l'espoir que des projets analogues seront bientôt élaborés en Afrique de l'Est, tant pour les pêcheries de l'Océan Indien que pour celles des autres eaux intérieures. Elle demande instamment que soit désigné au plus tôt le responsable régional des pêches pour l'Afrique de l'Est.

112. La Conférence souligne la nécessité d'entreprendre un effort beaucoup plus intense en vue de la formation des pêcheurs. L'aide fournie par la FAO pour la formation des instructeurs des pêches, ainsi que des chercheurs et techniciens, grâce à des centres de perfectionnement et à des séminaires devra être complétée par la création, avec l'appui de la FAO, d'écoles régionales dotées de navires appropriés. De tels moyens permettront à la FAO d'aider directement les pays à former les patrons de bateaux de pêche, les mécaniciens, les équipages et tout le personnel qualifié nécessaire à la mise en oeuvre des plans de développement des pêches comprenant notamment l'emploi d'embarcations à moteur, de matériel et d'engins de pêche modernes et des installations correspondantes à terre.

113. A cet égard, il convient d'envisager la transformation des écoles nationales existantes en centres sous-régionaux. Les projets d'aide bilatérale et ceux du PNUD attachent de l'importance à la formation en cours d'emploi, mais, pour que celle-ci soit efficace, il faut que les pays intéressés puissent fournir un personnel de contrepartie approprié. La Conférence a constaté que dans plusieurs cas des pays africains se sont prêtés une assistance mutuelle pour la formation de personnel et pour des questions techniques. Elle a reconnu que cette entraide était susceptible d'un large développement et qu'il fallait améliorer les échanges d'informations sur les pêches dans tout le continent.

114. La Conférence a déploré la carence de la Commission régionale des pêches pour l'Afrique de l'Ouest: il est encore nécessaire en effet que des représentants des pays de l'Afrique de l'Ouest puissent se réunir pour débattre leurs problèmes communs et élaborer ensemble leur politique des pêches. La Conférence a bien accueilli la décision tendant à organiser une Conférence technique sur les pêches dans les pays de l'Afrique de l'Ouest à Dakar au milieu de l'année 1967, et elle a exprimé l'espoir que cette conférence permettra de prendre les dispositions nécessaires pour poursuivre efficacement les tâches pour lesquelles la Commission régionale avait été créée à l'origine et dont l'urgence n'a fait que s'accroître.

115. La conférence technique devra envisager d'autres dispositions éventuelles telles que la création, par exemple, d'un organisme destiné à remplacer la Commission régionale des pêches pour l'Afrique de l'Ouest, ou une révision appropriée des statuts de cette commission. La conférence technique devra étudier aussi le développement des pêcheries africaines dans la partie orientale de l'Atlantique tropical, ainsi que les problèmes communs à toutes les eaux intérieures de la sous-région. Ailleurs, il est nécessaire que les pays riverains collaborent à la mise en valeur et à la conservation

des ressources des eaux intérieures et il convient d'encourager à cette fin la formation d'organismes internationaux appropriés. Toutefois, cette coopération ne doit pas se limiter à l'évaluation des stocks et à la réglementation de la pêche, mais doit aussi porter sur les arrangements en matière de commercialisation.

116. La Conférence note qu'il serait possible dans certaines zones de développer davantage la pêche dans les eaux saumâtres et les lagunes, et elle espère que la FAO accordera une plus grande attention à cette question.

Participation des jeunes ruraux au développement

117. La Conférence a pris note avec satisfaction de l'intérêt manifesté par la FAO à l'égard des problèmes de la jeunesse rurale et des initiatives qu'elle a prises dans ce domaine, et elle s'est félicitée des diverses activités organisées à la suite de l'Appel de la CMCF aux jeunes du monde. Les délégués ont évoqué les conclusions du Séminaire régional africain du Projet mondial des jeunes pour l'alimentation et le développement, patronné conjointement par la FAO et la Société Massey Ferguson, qui s'est tenu à Addis-Abéba (Ethiopie) en octobre 1966.

118. La Conférence reconnaît que la jeunesse rurale pose de grands problèmes en Afrique et elle a souligné que la participation des jeunes ruraux au développement est réalisable et doit être assurée de toute urgence. La Conférence fait appel à toutes les organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'aux institutions bilatérales et multilatérales, pour qu'elles mettent en route des programmes en faveur de la jeunesse rurale et en accélère l'exécution.

119. Il a été souligné que la participation massive de la jeunesse ne pourra se faire efficacement que dans le cadre d'un plan global de développement agricole. A cette fin, les programmes en faveur de la jeunesse doivent faire partie intégrante du plan national de manière à encourager les jeunes à contribuer activement et en pleine connaissance de cause au développement de l'économie. Il faut donc coordonner toutes les activités de la jeunesse sur le plan national aussi bien que local. L'accent a été mis sur le fait que la jeunesse ne doit pas être utilisée seulement comme un instrument du développement mais qu'elle doit être acceptée également et surtout en tant qu'élément de la société.

120. Les programmes en faveur de la jeunesse doivent revêtir un caractère permanent, fournissant en définitive un emploi ou des moyens d'existence satisfaisants. Pour encourager les jeunes pendant leur formation et leur donner ensuite les moyens de s'installer, il faut disposer de crédits et des facteurs nécessaires à la mise en oeuvre des projets de colonisation agraire. Des exemples ont été fournis illustrant d'une manière saisissante comment la jeunesse avait contribué au développement grâce à des projets d'irrigation, de défrichement et de colonisation, de construction de routes, de petit élevage et de production horticole. L'enseignement ménager pour les jeunes filles doit aller de pair avec la formation donnée aux jeunes gens en vue de la colonisation agraire.

121. Considérant que la majorité de la population se trouve actuellement dans les régions rurales, cette situation n'étant pas appelée à subir de changements importants dans un proche avenir, - et que les jeunes d'aujourd'hui sont les agriculteurs de demain - la Conférence attire l'attention de tous ceux qui contribuent à former l'opinion publique, en particulier les dirigeants nationaux, les enseignants, les parents, les responsables religieux, etc., sur l'importance du rôle de l'agriculture dans la communauté. Consciente du fait qu'il ne suffit pas de lancer un appel, la Conférence souligne la nécessité d'offrir à la société rurale une situation et des perspectives plus satisfaisantes grâce à une amélioration des services sociaux et des conditions de vie.

122. L'importance de l'enseignement de cette mobilisation de la jeunesse a été mise en lumière et l'attention des pays a été attirée sur la nécessité d'accorder leur appui:

- i) aux campagnes d'alphabétisation;
- ii) à la révision des programmes scolaires afin qu'ils soient mieux adaptés au milieu rural;
- iii) au développement des activités collectives, notamment celles qui comprennent des projets pratiques liés à la production et à la conservation des denrées alimentaires;

A ce propos, l'utilité de diverses associations de jeunes agriculteurs, tant dans le cadre scolaire qu'au dehors, a été reconnue.

123. Etant donné la multitude des jeunes ruraux et le peu de ressources disponibles, la Conférence estime qu'il convient d'accorder une attention particulière aux projets simples et peu coûteux susceptibles d'une multiplication rapide et rentables tant pour l'individu que pour la collectivité. Il est spécialement nécessaire d'assurer la formation de jeunes dirigeants à tous les niveaux.

124. La Conférence reconnaît l'urgente nécessité de mobiliser toutes les formes d'assistance aussi bien d'origine nationale que fournie par des institutions bilatérales ou multilatérales. Une aide est requise notamment dans les domaines suivants:

- i) La FAO est invitée à entreprendre une étude comparative des nouveaux types de projets importants en faveur de la jeunesse rurale, portant en particulier sur les besoins en matière d'aide financière et de crédit pour l'installation des jeunes agriculteurs;
- ii) la formation des jeunes et des dirigeants des mouvements de jeunesse. La Conférence a souligné l'importance du rôle joué par les dirigeants volontaires dans les mouvements de jeunesse;
- iii) la fourniture d'auxiliaires audio-visuels et la diffusion de renseignements plus abondants sur les activités intéressant la jeunesse;
- iv) les moyens d'encourager les clubs de jeunes et les dirigeants des mouvements de jeunesse;
- v) le financement de fonds de roulement pour appuyer les projets en faveur de la jeunesse;
- vi) l'organisation de séminaires et de camps de jeunesse, voyages d'étude pour les dirigeants des mouvements de jeunesse et d'échanges internationaux de personnel.

125. L'attention de la Conférence a été appelée sur le fait que la FAO peut prêter son concours aux activités susmentionnées par l'intermédiaire du PAM, du Programme Engrais et des Comités nationaux de la CMCF.

Programme alimentaire mondial

126. La Conférence a souligné le rôle de l'aide alimentaire pour le financement du développement, notamment dans le secteur agricole, ainsi que sa contribution à la mobilisation de la jeunesse rurale pour la production alimentaire. Elle apprécie l'assistance que le PAM fournit aux pays de la Région pour mettre en oeuvre leurs plans de développement économique et social et soulager les souffrances dans les

situations critiques. Elle note avec satisfaction que le Programme a été reconduit sans interruption aussi longtemps que l'aide alimentaire multilatérale sera jugée nécessaire et réalisable.

127. On a fait observer que, pour avoir le maximum d'effet, l'aide alimentaire devait être liée, partout où c'est possible, à d'autres types d'aide, comme celle accordée par le PNUD (FS), la BIRD et la Banque africaine de développement.

128. La Conférence note la complémentarité de l'aide alimentaire et des autres facteurs de production servant au développement agricole. A cet égard, elle recommande qu'une fois créé, le Programme d'aide matérielle à la production alimentaire proposé par la FAO soit étroitement associé au PAM.

129. La Conférence a été informée que les règlements du PAM prévoient de consacrer une partie de la contribution en espèces à l'achat de denrées essentielles lorsque les contributions en nature sont insuffisantes. Elle recommande que ces achats soient effectués en priorité dans les pays ayant une production excédentaire.

130. La Conférence demande que le personnel de la FAO en poste dans la Région aide les pays à préparer des projets soigneusement formulés et d'une ampleur suffisante, ainsi qu'à déterminer les mesures correctives d'ordre technique nécessaires pour l'exécution des projets.

131. La Conférence note avec préoccupation que l'objectif de 275 millions de dollars fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence de la FAO pour les ressources du PAM au cours de la période de contribution 1966-68 n'a pas été atteint. Elle demande instamment aux Etats Membres de la Région d'augmenter leurs contributions volontaires au Programme et invite ceux qui n'ont pas encore versé de contribution à le faire dans les meilleurs délais. Elle adresse également un pressant appel aux pays développés pour leur demander d'accroître ou de compléter leur contribution. A cet égard, la Conférence souligne qu'étant donné le déclin rapide des réserves et des excédents alimentaires mondiaux, il importe que les pays riches assument conjointement le coût d'une production délibérément orientée vers l'aide alimentaire. L'observateur des Etats-Unis a informé la Conférence de la libéralisation de la contribution américaine au Programme pour 1966-68 à compter du 1er août 1966.

132. La Conférence note que l'aide du PAM n'est pas une forme de charité; elle doit continuer d'être accordée à des projets spécifiques, notamment ceux comportant des travaux à fort coefficient de main-d'oeuvre, grâce auxquels les masses inemployées ou sous-employées peuvent être mobilisées pour l'effort de développement des pays de la Région. Dans le choix des projets susceptibles de bénéficier d'une aide alimentaire, il convient d'accorder une attention particulière à ceux qui stimulent la production alimentaire. Il ne faut pas perdre de vue l'aspect nutritionnel de l'aide alimentaire. Il faut en outre continuer de veiller à ce que cette aide ne cause pas de perturbation sur les marchés.

133. La Conférence reconnaît qu'en raison de l'insuffisance des ressources, l'utilisation de l'aide du PAM doit continuer à se faire essentiellement selon la "méthode par projet". Elle exprime toutefois l'espoir qu'il sera possible d'introduire, aussitôt que les conditions le permettront, l'emploi de la "méthode par programme", selon laquelle une quantité importante de produits serait fournie en vue de combler le déficit alimentaire résultant du processus de développement.

134. On a évoqué la question des retards que subissent les livraisons d'aide alimentaire, notamment dans le cas de secours d'urgence. A ce propos, la Conférence note que le PAM étudie actuellement la possibilité de constituer à l'échelon régional ou sous-régional, des stocks de denrées alimentaires. Elle demande instamment que le PAM continue d'examiner toutes les formules possibles en vue d'accélérer les livraisons de denrées aux pays qui en ont besoin.

135. La Conférence souligne qu'il faudrait simplifier les procédures administratives, en raison de la nécessité vitale d'assurer la réception, l'entreposage, le transport et la distribution efficaces de l'aide alimentaire dans les pays bénéficiaires. Elle suggère que chaque gouvernement pourrait créer un organisme central chargé de coordonner l'action des services publics qui s'occupent de la répartition de l'aide alimentaire.

136. La Conférence demande instamment aux bénéficiaires de l'aide du PAM de fournir ponctuellement leurs rapports trimestriels et leurs comptes vérifiés annuels relatifs à l'utilisation des produits.

Orientation future des activités de la FAO dans la Région

137. Le Représentant régional de la FAO a résumé les tendances et l'orientation qui se sont dégagées des débats consacrés à chacune des principales questions de politique inscrites à l'ordre du jour de la quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique. Il a remercié les délégations d'avoir rendu hommage pendant les discussions à la contribution que la FAO a apportée jusqu'à présent au développement de l'agriculture dans leurs pays respectifs, et il s'est félicité du très vif intérêt qu'elles avaient manifesté à l'égard des nombreux problèmes délicats qui ont été évoqués et qui entravent la mise en oeuvre des plans nationaux de développement économique.

Invitations en vue de la cinquième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

138. La Conférence a pris note avec reconnaissance des invitations que lui ont adressées, par l'intermédiaire de leur Chef de délégation, les Gouvernements du Kenya, de l'Ouganda et de la Zambie en vue de tenir la cinquième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique dans leur capitale. En priant les représentants de ces pays de transmettre à leur gouvernement les remerciements de la Conférence et du Directeur général pour cette offre généreuse, le Représentant régional a confirmé que la décision du Directeur général à ce sujet serait communiquée à tous les Etats Membres de la Région en temps opportun.

Cérémonie de clôture

139. Au début de la cérémonie de clôture, le samedi 19 novembre 1966, le Chef de la délégation de la République du Cameroun a fait une déclaration au nom de tous les participants à la quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique. Evoquant l'esprit de sincérité, d'unité et de solidarité entre pays africains qui avait marqué les délibérations de la Conférence, il a remercié le gouvernement du pays hôte et son comité préparatoire d'avoir réglé dans le détail et avec tant de soin toutes les questions matérielles liées à l'organisation de cette réunion. Ayant ensuite rendu hommage au Président et aux trois Vice-présidents, qui ont accompli avec maîtrise une tâche difficile, il a remercié, au nom de la Conférence, le Directeur général de la FAO d'avoir bien voulu y participer et d'avoir constamment témoigné un intérêt soutenu pour les problèmes de l'Afrique. Enfin, il s'est fait l'interprète de la Conférence en exprimant ses remerciements au personnel du Siège de la FAO et du Bureau régional, au Secrétariat de la Conférence et à tous ceux dont le travail s'effectue en quelque sorte dans les coulisses, pour la contribution qu'ils ont apportée inlassablement à l'organisation et au déroulement harmonieux de la Conférence.

140. Prenant la parole au nom du Directeur général, le Représentant régional de la FAO a ensuite exprimé la gratitude de cette Organisation au Gouvernement de la République de la Côte-d'Ivoire pour les innombrables manières dont il s'est acquitté, de façon exemplaire, de ses responsabilités en accueillant sur son territoire la quatrième Conférence régionale pour l'Afrique.

141. En sa qualité de Président de la Conférence, le Ministre de l'agriculture de la Côte-d'Ivoire a de nouveau remercié les participants de l'honneur et de la confiance qu'ils lui avaient témoignés en le portant à la présidence. En tant que représentant du pays hôte, il a ensuite adressé ses remerciements au Ministre de l'agriculture du Cameroun pour les sentiments qu'il avait exprimés, au nom de tous les participants, au Gouvernement et au peuple de la Côte-d'Ivoire. Il a remercié le Directeur général et tous les membres de son secrétariat du travail qu'ils avaient accompli pour préparer et organiser la Conférence, confirmant amplement l'excellente réputation de la FAO et ouvrant la voie à des débats extrêmement utiles sur les problèmes que pose le développement de l'agriculture en Afrique. Après s'être félicité de la haute qualité des contributions que tous les participants ont apportées aux délibérations et exprimé sa gratitude aux vice-présidents pour l'excellent soutien qu'ils avaient fourni lorsque ses autres responsabilités l'empêchaient d'assister à la réunion, le Ministre de l'agriculture de la Côte-d'Ivoire a prononcé la clôture officielle de la quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

LISTE DES PARTICIPANTS

A. DELEGUES

ALGERIE

Amar Toudji
Inspecteur général de l'agriculture
Ministère de l'agriculture

Djaffem Alloum
Ingénieur agricole
Direction de la production végétale
Ministère de l'agriculture

Ahmed Oudif
Secrétaire au Ministère des affaires étrangères
Direction organisations internationales
Ministère des affaires étrangères

Mohamed Zerrouk
Secrétaire d'ambassade
Ambassade d'Algérie en Côte-d'Ivoire

BURUNDI

Jean Kigoma
Délégué du gouvernement
Institut scientifique agronomique
B.P. 795
Bujumbura

CAMEROUN

Jean Keutcha
Ministre de l'agriculture
Secrétariat d'Etat à l'agriculture

Clovis Abogso
Directeur adjoint du commerce
Ministère des affaires économiques et du plan

François Eko-Ebongue
Ingénieur des eaux et forêts
B.P. 194
Yaoundé

Abel Mouen Makoua
Ingénieur d'agriculture
B.P. 1073
Yaoundé

Jérôme Mendouga
Conseiller des affaires étrangères
Ministère des affaires étrangères

CONGO (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE)

Albert-Oscar Bolela
Ambassadeur
Représentant permanent de la R.D.C. auprès de la FAO
Rome

Pierre Tshamala
Premier secrétaire
Ambassade de la R.D.C. en Côte-d'Ivoire

COTE-D'IVOIRE

Abdoulaye Sawadogo
Ministre délégué à l'agriculture

Ernest N'Koumo Mobio
Chef de Cabinet
Ministère de l'agriculture

Batiéba Ouattara
Ministère de la production animale

Yao Valentin Amany
Député, Assemblée nationale de la Côte-d'Ivoire

Bamba Famoussa
Ministère de la production animale

Michel Bloch-Lemoine
Directeur au Ministère du plan

Lassina Diarra
Directeur de la jeunesse et de l'éducation populaire

Antoine Kissi
Conseiller technique au Ministère du plan

Ibrahim Kone
Médecin, Ministère de la santé publique

André Maud
Directeur des eaux et forêts

Michel Tahiri-Zagret
Docteur ès Sciences
Directeur du Laboratoire National de la Nutrition
Ministère de la santé publique

Joseph Aka-Anghui
Directeur des produits

Garba Dicoh
Docteur vétérinaire, spécialiste des pêches

Victor Amagou
Directeur de l'enseignement agricole

Ibrahim Touré
Sous-directeur des produits
Chargé de la recherche agronomique
Ministère de l'agriculture

Konan N'Da
Médecin nutritionniste
Ministère de la santé publique

Ernest Kouassi
Sous-directeur de la documentation
Ministère de l'agriculture

Guy Jourdain
Docteur vétérinaire
Ministère de la production animale

René de Beaumont
Professeur à l'E.N.A.

Suzanne Perrin
Professeur à l'Ecole nationale d'administration

DAHOMÉY

Expédit Viho
Directeur du Cabinet du Ministre du développement
rural et de la coopération
Porto-Novo

Didier Affoyon
Directeur du développement rural
Porto-Novo

Francis d'Almeida
Secrétaire du Comité national pour la Campagne contre la faim
Ministère du développement rural et de la coopération
Porto-Novo

ETHIOPIE

Chirmatchew Teklehawariat
Minister of Agriculture

Habtu Yohannes
Director General, Economic and Technical Assistance Office

Pascal Woldemariam
Director General of the Veterinary Department
Ministry of Agriculture

Ayele YesheWalui
Vice General Manager, Livestock and Meat Board

FRANCE

Bernard Pecriaux
Administrateur civil, Chargé de mission au Secrétariat
d'Etat aux affaires étrangères
Chargé de la Coopération

José Ramon
Secrétaire d'ambassade
Ambassade de France en Côte-d'Ivoire

Michel Casse
Ingénieur agronome
Chargé de mission au Secrétariat d'Etat
aux affaires étrangères
Chargé de la coopération

GABON

David Edou-Ndong
Ingénieur des travaux agricoles
Directeur général des fermes pilotes du Gabon

Joachim Mintsa
Ingénieur des travaux agricoles
Chef du Centre d'essais maraîchers

GHANA

J.E.O. Nunoo
N.L.C. Member for Agriculture and Forestry
Ministry of Agriculture

Alfred Kofi Asem
Agricultural Development Co-ordinator
Ministry of Agriculture

Jones Godfrey Amofo
Chief Agricultural Economist
Ministry of Agriculture

Seth Barton Nyame-Adu
Chief Agricultural Extension Officer
Agricultural Extension Service

Kwasi Kese
Conservator of Forests
Ministry of Forestry

Victor Nortey Dowuona
Principal Fisheries Officer
Fisheries Division

HAUTE-VOLTA

Léopold Wantissé Siry
Ingénieur agronome
Directeur du développement rural

Robert Lamizana
Chef du Service de coopération
Direction du développement

Seydour Traore
Docteur vétérinaire
Chef du Service de la production animale

Nosyandé Louis David Sawadogo
Attaché commercial
Ministère des finances et du commerce

ILE MAURICE

Satcam Boollell
Minister of Agriculture

KENYA

Eric Edward Khasakhala
Assistant Minister
Ministry of Agriculture

Paul Mirie
Director of Agriculture
Ministry of Agriculture

LESOTHO

M.T. Rateronko
Assistant Minister of Agriculture
Ministry of Agriculture, Marketing and Cooperatives

John H. Rhodes
Director of Agriculture
Ministry of Agriculture, Marketing and Cooperatives

LIBERIA

D. James A. Sirleaf
Director of Agricultural Extension
Department of Agriculture

MADAGASCAR

Mme Zaiveline Ramarosaona
Chargée de mission
Ministère de l'agriculture

Georges Ramanantsoavina
Directeur de la production
Ministère de l'agriculture

Désiré Ravelojaona
Attaché à l'information et à la documentation

MALAWI

N.P. Kuntumanje
Minister of Natural Resources

Philip Bannister
Veterinary Service

E.S. Nkupela
Agricultural Research Officer

MALI

Alioune Sissoko
Vice-président de l'Assemblée nationale

Zanga Coulibaly
Docteur vétérinaire
Centre national de recherches zootechniques

Benitieni Fofana
Chef de la Division de la nutrition
Ministère de la santé

Aliou Keita
Chef-adjoint, Division économique
Ministère des affaires étrangères

MAROC

Nor el Ghorfi
Ambassadeur du Maroc auprès de la FAO
Rome

MAURITANIE

Ould Amar
Ingénieur agronome
Chef du service de l'agriculture

NIGER

Adamou Souna
Ingénieur d'agriculture
Directeur de l'agriculture

Ben Mamadou Ousmane
Directeur administratif responsable de la production
Commissariat général au développement
Présidence

NIGERIA

George Adeleke Ige
Acting Permanent Secretary
Federal Ministry of Agriculture and Natural Resources

E.O. Omoyele
Acting Principal Assistant Secretary
Federal Ministry of Agriculture and Natural Resources

B.S. Oloruntoba
Acting Deputy Chief Agricultural Officer
Ministry of Agriculture, B.M.P. 2015
Kaduna

F.C.A. Okpaise
Acting Assistant
Chief Agricultural Officer
Ministry of Agriculture and Natural Resources
Mid-Western Region, Benin

UGANDA

Frederick James Luswata
Assistant Commissioner for Agriculture

Saul Nelson Semakula
Chief Fisheries Officer

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

François Beyele
Directeur de l'agriculture
Ministère du développement

ROYAUME-UNI

Alexander A.W. Landymore
Permanent UK Representative to FAO
British Embassy, Rome

SENEGAL

El Hadji Malick Fall
Directeur du Cabinet du Ministre de l'Economie rurale

Ibrahima Malick Dia
Direction Océanographie et Pêches maritimes

Samba Cor Sar
Directeur général de la Société d'exploitation
des ressources animales du Sénégal (SERAS)

SIERRA LEONE

Sulaiman A. Jabati
Managing Director
Sierra Leone Produce Marketing Board,
B.P. 508, Freetown

Alhusine Deen
Assistant Manager

SOUDAN

Omer Nur Eddayem
Minister of Agriculture and Forests

Hussein Idris
Chief, Agricultural Research
Ministry of Agriculture

El Tayeb Abdel Gadir
Assistant Director Department of Agriculture
Ministry of Agriculture

Khalid El Kheir Omer
Director, Forests Department

Saleh Mohammed Saleh Gaheen
Assistant Director
Ministry of Animal Resources

TANZANIE

Ludovic Rimisho
Agricultural Officer
Ministry of Agriculture, Forests and Wildlife

Abdilhusein Cassam
Assistant Marketing Officer
Ministry of Commerce and Cooperatives

TCHAD

Victor Roumba
Sous-directeur de l'agriculture

Eugène Bourgade
Fonctionnaire de liaison FAO
Cabinet du Ministre de l'agriculture et de la
production animale

TOGO

Léonard Ywassa
Ministre de l'économie rurale
Ministère de l'économie rurale

Arouna Sema
Ingénieur d'agriculture
Direction de l'agriculture

Victor Emmanuel Dagadou
Ingénieur des eaux et forêts
Chef du Bureau d'études forestières
Ministère de l'économie rurale

TUNISIE

Abdeljehil Mehiri
Ambassadeur de Tunisie en Côte-d'Ivoire

Hassine Zayati
Chef de Cabinet au Sous-secrétariat d'Etat à l'agriculture

Salah Midah
Chef de service au Sous-secrétariat d'Etat à l'agriculture

Hamadi Ben Slimane
Chef du Service des investissements et de la
coopération internationale

Mohamed Ghedira
Ingénieur en chef
Directeur de l'OMUUM

ZAMBIE

Unia Gostel Mwila
Minister of State,
Box 340, Lusaka

Joyce Mapoma
Community Development Officer,
Box 1969, Lusaka

Evarist Gibson Sampa
Government Official,
Box 69, Lusaka

Daniel Hanene Luzongo
Deputy Director of Agriculture

B. OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES N'APPARTENANT PAS A LA REGION

BELGIQUE

Michel Gedens
Secrétaire d'Ambassade
Ambassade de Belgique en Côte-d'Ivoire

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Quentin M. West
Director, Foreign Regional Analysis Division
ERS/USDA, Washington, D.C.

George B. Gross
Regional Fisheries Attaché for Africa

John L. Fischer
Chief, Agricultural Division
USAID mission to Ethiopia

William R. McIntyre
Food for Peace Office
U.S. Department of State
Washington, D.C.

ISRAEL

Azriel Gal-On
Attaché aux affaires économiques
Ambassade d'Israël en Côte-d'Ivoire

C. REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS DE LA FAMILLE DES NATIONS UNIES

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT (BIRD)

Alfred E. Matter
Chef de mission
Mission permanente en Afrique de l'Ouest
B.P. 1850, Abidjan

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA)

Wadie Habashi
Chef de la Division mixte d'agriculture CEA/FAO
Addis-Abéba

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE (UNESCO)

Bernard Monsour
Chef de la Mission régionale de l'UNESCO
auprès des Républiques de Côte-d'Ivoire, de
Haute-Volta et du Niger

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)

David F. Luscombe
Director, West African Field Office
P.O. Box 2331,
Lagos, Nigeria

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)

Jean Puyet
Représentant de l'OMS en Côte-d'Ivoire

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)

J.S. Annan
Assistant du Directeur exécutif
Programme alimentaire mondial, Rome

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

Jacques Léger
Représentant résident du PNUD en Côte-d'Ivoire

David Arthur Francis
Administrateur de projet
PNUD, New York

D. OBSERVATEURS D'AUTRES ORGANISATIONS

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD)

Sheik M.A. Alamoody
Vice-président

Isaiah John
Assistant Loans Officer

Andelghani Sbihi
Loans Officer

FEDERATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES (FIPA)

Marc Veillet-Lavallée
Expert-conseil
1, rue d'Hauteville
Paris 10e

INSTITUT AFRICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (INADES)

Pierre Souillac
Directeur d'Agric-Service-Afrique
B.P. 8008, Abidjan

Marc Bouffel
Ingénieur à Agri-Service-Afrique

Isaac Kingbo
Ingénieur à Agri-Service-Afrique

Michel Vignolles
Ingénieur à Agri-Service-Afrique

ORGANISATION COMMUNE AFRICAINE ET MALGACHE (OCAM)

Max Alioune Diaw
Directeur des études et recherches
Yaoundé, Cameroun

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE (OUA)

Amos Oyetunji Odelola
Executive Secretary
OAU/STRC Secretariat
PMB 2359, Lagos, Nigeria

UNION MONDIALE DES ORGANISATIONS FEMININES CATHOLIQUES (UMOFc)

Thérèse Yangba Diaro
Directrice
Centre social de Cocody
B.P. 1755, Abidjan

E. SECRETARIAT DE LA CONFERENCE

Secrétaire de la Conférence	Garvey Laurent
Rapport	G.G. Watterson
Documents	Mlle Wilma Bucheli
Information	H. Chazine
	V. Tevoedjré
Traduction	G. Chavanne
	G. Veyssière
Secrétaires	Mlle. L. Almagià
	Mme N. Duguet
	Mme J.J. Jannitelli
	Mlle D. Marsault

F. PERSONNEL DE LA FAO

B.R. Sen	Directeur général
Mlle J. Campbell	Secrétaire particulière du Directeur général

Région africaine

Chief Akin Deko	Représentant régional du Directeur général
A.E. Chinbuah	Représentant régional adjoint (Zone Est/Sud)
W.H.L. Allsopp	Pêches (Accra)
P.L.H. Davey	Nutrition (Accra)
L. Horst	Terres et Eaux (Accra)
M. Jevremovic	Production végétale et protection des plantes (Accra)
R. Kobi	Secrétaire Information (Accra)
Mme C. Krets	Secrétaire de Chief Akin Deko (Accra)
S. Liebrecht	Nutrition (Abidjan)
E. Markham	Education agricole (Accra)
O. Radelet	Représentant de la FAO en Côte-d'Ivoire (Abidjan)
J.L. van der Meulen	Commercialisation (Accra)
M.T. Zwankhuizen	Développement industriel (Nairobi)

Service du Programme et du Budget

R. Aubrac	Directeur, Division de la liaison entre services
-----------	---

Département technique

V. Ignatieff	Directeur adjoint, Division de la mise en valeur des terres et des eaux
S.L. Pringle	Chef, Section de l'Economie forestière, Divi- sion des forêts et produits forestiers
E.A. Quist-Arcton	Division des forêts et produits forestiers

Département des questions économiques et sociales

Mekki Abbas	Sous-Directeur général
V. Andersen	Directeur, Division des institutions services et ruraux
C.F. Pennison	Directeur, Division de l'Analyse économique
A. Szarf	Division des produits
L. Uribe	Division de l'Analyse économique

Département des relations publiques et des questions juridiques

H. Felix	Programme de Coopération FAO/Industrie
----------	--

Département des Pêches

S.J. Holt	Division des Ressources et de l'Exploitation des pêches
D.W. Sarhage	Section de la biologie marine

Plan Indicatif Mondial

H. Quaix	Chef de l'équipe de la zone méditerranéenne
----------	---

Programme de la Coopération FAO/BIRD

J.P. Bhattacharjee	Economiste agricole
--------------------	---------------------

Campagne mondiale contre la faim

Charles H. Weitz	Coordonnateur
------------------	---------------

Expert-conseil

R.A.J. van Lier	Professeur d'Agriculture à l'Université de Wageningen et à l'Université de Leyde
-----------------	---

H. COMITE D'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT HOTE

Victor Oga	Chargé de liaison Chef du Secrétariat des Conférences inter- nationales Ministère des affaires étrangères
------------	--

ANNEXE II

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de travail

ARC/66/1	Ordre du jour provisoire
ARC/66/1a	Ordre du jour provisoire annoté
ARC/66/2	La situation alimentaire et agricole en Afrique
ARC/66/3	Rapport sur le travail de la FAO dans la Région
ARC/66/4	Principales questions relatives au commerce international des produits
ARC/66/5	Principales questions relatives au commerce international des produits
ARC/66/6	Amélioration de l'organisation des marchés agricoles
ARC/66/7	Moyens d'éviter le gaspillage des produits agricoles durant la récolte, l'emmagasiner et le transport
ARC/66/8	Planification et organisation de projets de développement visant des zones déterminées
ARC/66/9	Financement du développement agricole
ARC/66/10	Rôle de l'agriculture dans le développement industriel
ARC/66/11	Aménagement et utilisation rationnelle des ressources des pêches, eu égard en particulier aux problèmes d'exploitation collective
ARC/66/12	Participation des jeunes ruraux au développement
ARC/66/12a	Rapport sommaire préliminaire - FAO/Massey-Ferguson: Séminaire préparatoire régional pour l'Afrique - Projet des jeunes du monde pour l'alimentation et le développement
ARC/66/13	Programme alimentaire mondial

Documents de base

ARC/66/CONF/1	Exposé de politique du Directeur général (Point B.4)
ARC/66/CONF/4	Rapport de la FAO sur les produits 1966 (Point C.6)
ARC/66/CONF/5	L'économie mondiale du riz exprimée en chiffres (Point C.6)
ARC/66/CONF/6	Organisation internationale du commerce des produits de base - Etude monographique sur certaines matières grasses (Point C.6)
ARC/66/CONF/7	Etude économique sur les minoteries modernes (Point C.6)
ARC/66/CONF/8	The Location of Oilseed Crushing Industries (Case Study of Nigeria) (Point C.6)

- | | |
|-----------------|---|
| ARC/66/CONF/8a | Emplacement des industries d'extraction de matières grasses
(Etude de cas d'espèce: Sénégal) (Point C.6) |
| ARC/66/CONF/8b | Study Group on Oilseeds, Oils and Fats (Case Study of Sudan)
(Point C.6) |
| ARC/66/CONF/8c | Aspects économiques de l'emplacement des industries d'extraction
des matières grasses (Point C.6) |
| ARC/66/CONF/9 | Elaboration des projets agricoles appelés à bénéficier des in-
vestissements internationaux (Point C.10) |
| ARC/66/CONF/10 | Les activités de la FAO dans le domaine du développement industriel
(Point C.11) |
| ARC/66/CONF/11 | Etudes agricoles de la FAO: No. 68 - Le crédit agricole par
l'intermédiaire des coopératives et autres institutions (Point C.10) |
| ARC/66/CONF/12 | La fumigation en tant que traitement insecticide (Point C.8) |
| ARC/66/CONF/13 | Grain Storage Newsletter and Abstracts (Point C.8) |
| ARC/66/CONF/14 | Quelques points essentiels à prendre en considération lors de
l'emmagasiner des céréales vivrières en Afrique tropicale
(Point C.8) |
| ARC/66/CONF/15 | Le séchage du riz - Principes et techniques (Point C.8) |
| ARC/66/CONF/16 | Enquête agro-écologique en Afrique occidentale - texte (Point C.8) |
| ARC/66/CONF/16a | Enquête agro-écologique en Afrique occidentale - carte (Point C.8) |
| ARC/66/CONF/17 | Agricultural Education in Africa - The Origin, Purpose and Work of
the FAO Special Program for Education and Training in Africa -
ONU/CEA (Point C.8) |
| ARC/66/CONF/18 | Manpower Requirements for Agricultural Development in Africa (Point C.8) |
| ARC/66/CONF/21 | Plan indicatif mondial pour le développement agricole (Point C.7) |
| ARC/66/CONF/22 | Note d'information concernant le Groupe de travail Ad Hoc UNCTAD/FAO
du bois et des produits forestiers (Point C.6) |

ANNEXE III

RESUME DES RECOMMANDATIONS

Adressées aux Gouvernements

Adressées au Directeur général de la FAO

Généralités

Envoyer un plus grand nombre de représentants permanents africains auprès de la FAO à Rome. (40)

Participer en qualité de membre à la Commission intergouvernementale du Codex Alimentarius. (68)

Favoriser le recrutement de personnel pour occuper des postes à la FAO. (40)

Réorganiser les Conférences régionales de manière que la réunion à laquelle seront définies les politiques à suivre soit immédiatement précédée de débats à l'échelon des commissions techniques. (18) PBS

Appeler l'attention du Comité d'étude ad hoc sur la structure générale de l'Organisation sur la nécessité de mettre sur pied en Afrique les bureaux sous-régionaux de la FAO dont la création a déjà été approuvée et d'examiner s'il ne serait pas souhaitable d'en créer d'autres. (39) PBS
ADM

Veiller à ce que les effectifs du personnel de la FAO reflètent d'une manière plus exacte les contingents nationaux, en particulier pour les postes de représentation ou de liaison intéressant une région déterminée. (39 - 40) PBS
ADM

Veiller à ce que la composition des organes de la FAO tienne mieux compte des intérêts de l'Afrique et de sa contribution. (39 - 40) PBS
ADM
PR

Renforcer le personnel en poste dans la Région de manière qu'il soit mieux tenu compte des besoins de l'Afrique et lui donner une autorité suffisante pour que soient accélérées les procédures de mise en oeuvre des projets. (39) PBS
ADM

Problèmes concernant les produits et leur commerce

Créer des organisations multinationales de commercialisation des exportations ou des centres canalisant les exportations de certains produits, dans l'intérêt de la coordination et du renforcement des politiques d'exportation. (47)

Désigner un Conseiller régional pour les produits. (37) CO

Accorder plus d'attention, à l'échelon local, à l'interprétation spécialisée de l'évolution du marché international des produits, ainsi qu'à la formation en matière d'analyse économique des produits. (46) CO

Adressées aux gouvernements

Adressées au Directeur général de la FAO

Problèmes concernant les produits et leur commerce (suite)

Étendre les mesures prises aux accords portant sur la gestion de la production, le contrôle et le financement des stocks, l'assistance en vue du transfert des moyens de production, l'organisation sur le plan local de marchés de produits, et exercer une certaine prudence dans le déblocage des stocks de report. (49)

Accorder une attention accrue au rassemblement et à l'exploitation des données statistiques et des informations sur les marchés. (26)

Veiller à améliorer et à étendre le réseau de routes secondaires dans l'ensemble de la Région. (64)

Développer les recherches en vue de découvrir de nouvelles utilisations finales pour une gamme plus étendue de produits agricoles, éventuellement dans le cadre de projets groupant à la fois des pays développés et des pays en voie de développement. (48)

Aider à diversifier la production sur le plan national ou multinational, dans l'intérêt du commerce des produits agricoles. (45) PIM

Développer les recherches en vue de découvrir de nouvelles utilisations finales pour une gamme plus étendue de produits agricoles, éventuellement dans le cadre de projets communs groupant à la fois des pays développés et des pays en voie de développement. (48) TE

Poursuivre les travaux sur les aspects économiques du traitement des produits agricoles et les études de rentabilité y relatives. (51) TE/EA

Poursuivre les études sur les mesures internationales de stabilisation des prix. (32) CO

Renforcer les moyens de formation en matière de commercialisation des produits agricoles, au niveau tant national que sous-régional. (61) EA

Demander instamment à la quatorzième session de la Conférence de la FAO d'instituer des Commissions régionales de commercialisation et de contribuer à une intégration économique intra-régionale plus poussée. (32-67) EA

Développer les travaux de recherche visant à améliorer le rassemblement et l'exploitation des données statistiques et des informations sur les marchés. (62) ST/EA

Aider à la création d'instituts de statistiques agricoles régionaux et sous-régionaux. (36) ST

Planification agricole

Créer dans les pays des organes de coordination autonomes permettant d'étudier dans un esprit réaliste et en pleine connaissance de cause les zones à choisir pour un développement-pilote et pouvant se charger de l'exécution de ces projets. (82-86)

Aider à promouvoir le développement de zones déterminées grâce à des enquêtes de pré-investissement, des bourses, des séminaires et des centres de perfectionnement portant sur l'évaluation des projets ainsi que par l'envoi de missions chargées de définir et de formuler des projets. (88) EA

Adressées aux gouvernements

Adressées au Directeur général de la FAO

Veiller soigneusement à faire des études préliminaires sur les autres facteurs et moyens dont dépend le succès du développement zonal. (84-85)

Assurer, le cas échéant avec une assistance FAO/PNUD, une représentation valable du potentiel et des capacités effectives de chacun des services techniques participants, dont la coopération est essentielle au succès du développement; cela vaut tout particulièrement pour les zones où la mise en valeur des ressources hydrologiques est un élément primordial, car c'est là généralement une entreprise coûteuse. (82)

Adjoindre un psychosociologue à l'équipe chargée des travaux d'évaluation, de recherches et d'exécution intéressant un projet de développement. (87)

Développement industriel

Accorder une attention particulière à l'interdépendance de la production agricole et du développement industriel dans les plans nationaux d'industrialisation. (98)

Veiller à un échelonnement intégré du développement industriel, basé au départ sur les industries artisanales et les petites entreprises industrielles utilisant les ressources locales de l'agriculture. (100)

Faciliter l'identification de projets-pilotes dans les industries liées à l'agriculture et en évaluer la rentabilité. (102)

Tirer parti des modalités existantes FAO/PNUD pour entreprendre des études préliminaires en vue de choisir les priorités et les secteurs d'application pour le développement des industries liées à l'agriculture. (103)

A l'échelon sous-régional, coopérer à la création d'unités industrielles économiquement viables. (105-106)

Dans le Programme de travail et budget 1968/69, mettre l'accent tout particulièrement sur le développement des industries liées à l'agriculture, avec l'aide des programmes communs pertinents mis sur pied conjointement par la FAO et d'autres institutions. (104)

TE/LA/NU

Adressées aux gouvernements

Adressées au Directeur général de la FAO

Financement

Organiser au cours de l'exercice 1968/69 une réunion d'experts sur le financement chargé d'étudier les questions relatives aux moyens de financement internationaux existants. (89-90) EA

Contribuer à l'organisation d'enquêtes dans les pays sur les besoins nationaux en matière de prêts. (91) EA/CP

Poursuivre les efforts en vue de mettre sur pied avec la Banque africaine de développement un programme de coopération qui soit fructueux pour les deux parties. (35-92) PBS/CP

Réexaminer avec le PNUD la possibilité d'un assouplissement des règles actuellement en vigueur pour les dépenses à imputer sur les fonds de contrepartie. (39-95) PBS/PT

Inclure dans le Programme de coopération FAO/BIRD des dispositions en vue d'une formation du personnel national assurant une participation accrue à l'élaboration des projets. (97) CP

Traitement, emmagasinage et pertes de produits

Veiller à ce que les programmes nationaux visant à accroître la production agricole accordent l'attention voulue aux mesures propres à éviter les pertes à tous les stades depuis la culture jusqu'à la consommation. (71)

Effectuer des études concrètes sur les types et quantités de produits qui sont perdus et assurer une large diffusion aux résultats afin d'éveiller l'attention du public et d'engager la lutte contre ces pertes. (72)

Promouvoir une coopération plus étroite entre la FAO, les gouvernements des Etats Membres et les organisations inter-gouvernementales dont les travaux portent notamment sur les pertes de produits alimentaires attribuées à la faune sauvage ainsi qu'aux oiseaux granivores et aux criquets. (74)

Accepter la responsabilité du stockage et de l'écoulement des excédents. (37) CO

Favoriser la création d'une station de recherche sur l'emmagasinage et le traitement des produits agricoles, en association avec une université dont les moyens permettent de travailler dans les deux langues. (37) RU

Préparer une édition en langue française du "Grain Storage Newsletter" de la FAO. (73) LA

Organiser des installations d'entreposage en vrac. (74) LA

Accorder une attention particulière aux problèmes propres aux produits laitiers et denrées périssables.

Aider à mettre au point de meilleurs systèmes de communication et de distribution, notamment aux niveaux national et sous-régional. (74) EA/PIM

Adressées aux gouvernements

Adressées au Directeur Général

Envisager des programmes nationaux de stockage de céréales pour compléter les mesures institutionnelles visant à réduire les pertes. (75)

Assurer la coordination de la recherche et ses applications aux niveaux national et multinational en vue d'éviter les pertes. (77)

Promulger une législation appropriée pour éviter les pertes de produits alimentaires et les risques d'ordre sanitaire liés à l'emploi des insecticides et pesticides. (76)

Aider à instituer des mesures de lutte contre la transmission des maladies, les déprédations et les pertes imputables à la faune sauvage ainsi qu'aux oiseaux granivores et aux criquets. (74) AN/FO/PL

Développer la recherche appliquée portant sur des machines pour la récolte et pour la transformation des produits qui soient adaptées aux conditions locales. (74)

LA/TE

Développer la recherche portant sur des variétés de plantes vivrières et des espèces animales mieux adaptées. (74)

PL/AN

Créer des stations de recherche, tant pour les zones arides que pour les zones humides, sur les moyens d'éviter les pertes. (74)

LA/RU

Adopter des mesures d'ordre institutionnel pour le contrôle et la vulgarisation en vue d'éviter les pertes. (75)

LA/RU

Aide alimentaire /PAM

Accroître leur contribution au PAM ou s'engager sans tarder à contribuer lorsqu'ils ne l'ont pas encore fait. (131)

Améliorer l'efficacité et la coordination des efforts en matière de réception, d'entreposage, de transport et de distribution de l'aide alimentaire, en créant au niveau approprié un organisme central dans chaque pays. (135)

Envoyer ponctuellement au PAM leurs comptes et leurs rapports trimestriels. (136)

Etablir une liaison entre le PAM et le Programme FAO d'aide matérielle à la production alimentaire dont la création est envisagée, ainsi que les autres formes d'assistance fournie au titre des divers programmes de coopération de la FAO. (128)

PBS/PAM/EA

Pour ce qui est de l'emploi des contributions en espèces pour l'achat de produits essentiels visant à suppléer à l'insuffisance des contributions en nature, accorder la priorité aux pays dont la production est excédentaire. (129)

PAM

Mettre le personnel de la FAO en poste dans la Région à la disposition du PAM pour l'élaboration et l'examen critique des projets. (130)

PBS/PAM

Continuer à étudier les moyens d'accélérer les livraisons de produits alimentaires. (134)

PAM

Demander instamment aux pays développés d'accroître ou de compléter leurs contributions au PAM et de se partager les dépenses afférentes à la production de denrées expressément destinées à l'aide alimentaire. (131)

PAM

Adressées aux gouvernements

Adressées au Directeur général de la FAO

Rôle de la jeunesse

Mettre en route comme partie intégrante des plans nationaux de développement économique des programmes en faveur de la jeunesse rurale et en accélérer l'exécution. (118)

Accorder une attention particulière aux projets simples et peu coûteux susceptibles d'une multiplication rapide, rentables et propres à favoriser une participation active. (123)

Encourager l'alphabétisation, l'adaptation des programmes scolaires aux conditions locales, et les activités collectives intéressant la production et la conservation des denrées alimentaires, dans l'intérêt des campagnes visant à accroître la participation des jeunes au développement. (122)

Poursuivre la promotion des programmes en faveur de la jeunesse rurale en Afrique. (118) RU/CMCF/PAM

Envisager notamment des études comparatives sur de nouveaux types importants de projets en faveur de la jeunesse rurale, la formation d'animateurs pour les mouvements de jeunesse, l'élaboration de stimulants et d'auxiliaires audio-visuels, l'examen des possibilités d'aide financière et l'organisation de séminaires, de camps et de programmes d'échanges. (124) RU

Production et santé animales

Fournir une assistance grâce à l'achat de vaccins pour le bétail, éventuellement avec l'aide d'un fonds d'intervention d'urgence. (37) AN

Développer les mesures en vue de l'éradication des maladies du bétail et de l'institution de systèmes garantissant l'application des normes sanitaires aux exportations de viande. (50) AN

Pêches

En ce qui concerne les études et la conservation, coopérer pleinement avec les autres gouvernements qui exploitent des ressources halieutiques communes. (108)

Améliorer les statistiques relatives aux pêches. (108)

Adhérer, le cas échéant, à la Convention internationale sur la conservation des thonidés de l'Atlantique. (110)

Faciliter l'admission dans leurs écoles nationales des pêches de stagiaires en provenance d'autres pays africains. (113)

Établir des définitions et des normes pour le rassemblement des statistiques relatives aux pêches. (108) FI/ST

Inviter le Comité des pêches de la FAO et le CCRRM à se pencher de toute urgence sur les problèmes intéressant la partie orientale de l'Atlantique tropical. (109) FI

Aider davantage les pays à accroître leurs prises provenant de ressources relativement peu exploitées. (111) FI

Promouvoir les projets du PNUD (FS) concernant les pêches dans l'Afrique de l'Est et nommer sans délai un responsable régional des pêches pour l'Afrique de l'Est. (111) FI

Aider les gouvernements à établir des écoles de pêches dans les pays et à l'échelon sous-régional. (112) FI/RU

Adressées aux gouvernements

Adressées au Directeur général de la FAO

Tirer parti des possibilités d'assistance mutuelle entre pays africains pour favoriser le développement des pêches. (113)

Chercher à renforcer l'assistance aux pays souhaitant développer la pêche dans les eaux saumâtres. (116) FI

Faciliter la formation en cours d'emploi en fournissant pour les projets d'assistance technique un personnel de contrepartie adéquat. (113)

Demander à la Conférence technique sur les pêches dans les pays de l'Afrique de l'Ouest (1967) d'envisager diverses manières de poursuivre les tâches pour lesquelles la Commission régionale des pêches pour l'Afrique de l'Ouest avait été créée et d'examiner le développement des pêcheries africaines dans la partie orientale de l'Atlantique tropical, ainsi que les problèmes communs aux eaux intérieures de la sous-région. (115) FI

Encourager la formation d'organismes internationaux propres à faciliter la coopération entre pays riverains en vue de la mise en valeur et de la conservation des ressources halieutiques des eaux intérieures et de la commercialisation des prises. (115)

Foresterie et produits forestiers

Prendre des mesures propres à développer l'emploi des essences secondaires (dépôts de bois, méthodes de protection peu coûteuses). (57)

Etudier les possibilités d'une aide technique et financière pour entreprendre des inventaires des ressources forestières. (55) FO

Examiner la possibilité d'organiser dans un proche avenir une réunion consacrée à tous les aspects de la mise en valeur, de la conservation et de l'exploitation des forêts en Afrique. (59) FO

Nutrition

Veiller à la formation du personnel enseignant féminin pour ce qui est des programmes d'alimentation scolaire, etc. (37) RU/NU

